

Association vaudoise des archivistes

A collage of archival and digital media. At the top, there are several sheets of paper with handwritten notes and numbers, including '21', '23', '24', '31 82', and '31 79'. Below the papers, there is a stack of papers. In the foreground, there are several items: a CD-ROM with a logo, a 3.5-inch floppy disk with a label that reads '2HD POLYMERIZED EXTRA', a CD-R disc with '4min 650MB' and 'CONTENTS' printed on it, a VHS tape with '0015-111X' printed on it, and another VHS tape. The background is a dark, textured surface.

Rapport d'activité 1996 - 1998

juin 1998

Association vaudoise des archivistes

Rapport d'activité 1996 - 1998

Informations générales

**Siège de l'Association, secrétariat
et comptabilité :**

Association vaudoise des archivistes
p.a. Mme Ruth LINIGER
Route du Pavement 117
1018 LAUSANNE

Tél. 021 647'12'05

**Siège de la bibliothèque et des archives
de l'Association :**

Archives cantonales vaudoises
Rue de la Mouline 32
1022 CHAVANNES-près-RENENS

Tél. national (CH) 021 316'37'11
Tél. international +41.21 316'37'11
Fax national (CH) 021 316'37'55
Fax international +41.21 316'37'55
e-mail acv@dfj.vd.ch

Activités

- développer une tribune d'échanges et un service d'informations mutuels
- favoriser tout moyen de coopération et de coordination
- organiser des rencontres de perfectionnement pour harmoniser les pratiques archivistiques, évaluer les supports techniques d'enregistrement et de conservation
- susciter des manifestations visant à mettre en valeur les fonds d'archives, la profession d'archiviste et les fonctions de l'archivage
- soutenir l'édition et la diffusion d'ouvrages favorisant le rayonnement des Archives

Cotisations

- | | |
|---|------------------|
| <input type="radio"/> Membre individuel | Fr. 30.-- par an |
| <input type="radio"/> Membre collectif | Fr. 90.-- par an |
| <input type="radio"/> Membre Etudiant / Chômeur | Fr. 20.-- par an |

CCP 60-377052-4

Rapport d'activité 1996 - 1998

Table des matières

- Informations générales
- "Connaissez-vous l'Association Vaudoise des Archivistes ?"
- Statuts du 1er octobre 1996
- Rapport d'activité 1996 - 1998
- Comptes 1996 - 1998
- Membres du Comité
- Membres de l'Association au 6 juin 1998
- Consultation des archives de la Deuxième Guerre mondiale
- Vers un partenariat renouvelé entre l'Etat et les communes
- Lettre d'encouragement de M. le Conseiller d'Etat
Jean Jacques Schwaab, à la création de l'association
- Bulletins d'adhésion
- Carte de membre
- D'autres associations se présentent :
 - ⇒ Fondation suisse pour la restauration et la conservation du patrimoine photographique
 - ⇒ Association pour le patrimoine naturel et culturel du Canton de Vaud

Connaissez-vous "l'Association Vaudoise des Archivistes"?

S'unir pour mieux transmettre

L'Association vaudoise des Archivistes (AVA) se place dans un vaste mouvement de sauvegarde du patrimoine et plus particulièrement de notre Mémoire.

Depuis des décennies, nombreux sont celles et ceux qui oeuvrent dans les domaines les plus variés pour collecter des témoignages, les conserver de manière acceptable, publier des instruments de recherche, renseigner le public, exploiter des archives écrites, filmiques, photographiques ou sonores. Parfois sans statut professionnel reconnu et valorisant, ces passionnés se sont souvent dévoués dans l'isolement et le cloisonnement le plus étroit.

Cette passion et ces dévouements individuels n'empêchent pas, hélas, la disparition quotidienne de pans entiers de notre Mémoire, alors qu'il suffirait parfois d'un peu d'argent, de quelques conseils, d'une chaîne de compétences et de solidarité pour éviter de perdre ce patrimoine.

Faut-il vraiment considérer, par exemple, la disparition des archives d'entreprises comme une fatalité liée à des règles économiques ou juridiques inéluctables?

Ce constat est préoccupant même si l'on peut faire état aussi d'initiatives positives et dynamiques.

Des entreprises privées ou semi-publiques, telles Nestlé, Edipresse ou la Banque cantonale vaudoise, par exemple, développent des programmes de protection de leurs archives historiques et administratives au moyen des techniques informatiques les plus poussées; de leur côté, plusieurs dépôts thématiques et associations oeuvrent pour sauvegarder des archives architecturales, familiales, des documents visuels ou sonores.

Ceux qui interviennent dans ce domaine pourtant commun se connaissent peu ou mal. Ils ne possèdent ni forum où échanger leurs idées et leurs préoccupations, ni tribune pour faire valoir leur légitime reconnaissance professionnelle ou présenter le fruit de leurs réalisations.

Pour lutter contre l'atomisation des forces et le cloisonnement des compétences, les archivistes cantonaux et communaux, associant dans leur démarche d'autres partenaires soucieux de la permanence du patrimoine, ont décidé de **réagir**:

- pour définir les enjeux de la préservation et relever les défis qui menacent notre Mémoire;
- pour grouper les forces, les compétences et les bonnes volontés en présence.

En un mot, pour favoriser partenariat et complémentarité à tous les niveaux de responsabilité, dans un esprit de collaboration. L'AVA se veut ouverte à tous les *Amis de la Mémoire*.

Historique de la création

Réunis en assemblée plénière le 15 février 1996, à l'instigation de M. Gilbert Coutaz, directeur des Archives cantonales vaudoises, les archivistes cantonaux et communaux ont rapidement compris la nécessité de grouper leurs forces pour affirmer leur spécificité tout en s'ouvrant largement à d'autres spécialistes. Une commission élaborera des statuts adoptés le 1er octobre. La première assemblée générale ordinaire, suivie par un large public, se tenait le 30 novembre au Musée historique de Lausanne.

Aujourd'hui, l'Association compte déjà 181 membres dont 95 membres collectifs et 86 membres individuels.

Buts de l'Association

L'Association vaudoise des archivistes (AVA) se veut un lieu d'expression et de rencontre destiné à toute personne oeuvrant pour sauvegarder notre Mémoire au travers d'archives publiques ou privées, quel que soit son niveau de formation et de responsabilité. Elle vise à :

- développer la mise en commun d'expériences, favoriser les rencontres avec les spécialistes de secteurs complémentaires. Apprendre à se connaître pour établir une chaîne de solidarité professionnelle et d'échanges d'idées. Aboutir à une collaboration entre associations partenaires sur un pied d'égalité
- valoriser une image attractive et avantageuse de la profession basée sur l'ouverture, la transparence et la compétence; promouvoir la reconnaissance du statut professionnel des archivistes auprès des autorités politiques ou administratives.
Renouveler et actualiser notre savoir-faire pour consolider la pratique de la profession seront des avantages stratégiques appréciables
- diffuser l'information et participer aux manifestations susceptibles de favoriser la connaissance des Archives et d'en valoriser leurs richesses
- organiser des rencontres de formation, des visites de dépôts thématiques, susciter une réflexion sur l'évolution et la conservation des supports techniques d'enregistrement et de reproduction
- sensibiliser les détenteurs d'archives à la fragilité de leur patrimoine et aux défis inhérents à sa conservation; les inciter à contacter des institutions de référence pour obtenir des conseils autorisés, voire à confier leurs documents à des dépôts aptes à mieux les protéger ou les valoriser
- susciter l'édition et la diffusion d'ouvrages ou de dossiers thématiques (guides, dossiers de perfectionnement), porter à la connaissance du public les réalisations effectuées dans le domaine de la Mémoire
- soutenir les communes, les associations et les particuliers pour protéger leurs archives dans un environnement budgétaire revu dangereusement à la baisse; leur proposer d'engager des archivistes compétents et reconnus
- enfin, servir de relais à l'Association des Archivistes Suisses (AAS) et aux Archives cantonales vaudoises (ACV), parfois lointaines, déphasées ou mal outillées pour répondre à des besoins locaux.

Un partenariat au delà des frontières

L'Association se veut largement ouverte, à l'intérieur et à l'extérieur des frontières cantonales

- aux archivistes professionnels ou non professionnels
- aux représentants de professions voisines: bibliothécaires, documentalistes, restaurateurs, conservateurs de musées ou de dépôts thématiques
- aux associations partenaires les archives communales, l'Union des communes vaudoises, la Confrérie des préfets, les associations ou fondations en charge de l'image et du son
- aux utilisateurs d'archives: à la population vaudoise en général et aux usagers traditionnels, étudiants, chercheurs, généalogistes, héraldistes
- aux détenteurs de fonds d'archives: collectivités, familles, entreprises soucieuses de préserver et transmettre leur patrimoine
- aux sociétés savantes ou groupements professionnels: Société vaudoise d'histoire et d'archéologie, Cercle vaudois de généalogie, Association romande des historiens de l'art monumental.

L'Association entend porter à la connaissance du public les réalisations de toutes celles et ceux qui, à un titre ou à un autre, auront contribué à sauvegarder notre Mémoire.

Déjà une gerbe d'activités diversifiées

L'Association organise des visites et conférences propres à présenter le contenu de notre Mémoire collective. Le 30 novembre 1996, M. Guy Le Comte a clos la première assemblée générale par une conférence sur le thème "*Mémoire orale, mémoire écrite? le rôle obscur des chroniqueurs d'un village vaudois (Vaulion)*".

Le 4 mars 1997, M. Pierre Frey, conservateur des Archives de la Construction Moderne, à Lausanne, et Mme Martine Jaquet présentaient l'exposition consacrée par les A.C.M. à l'architecte *Jacques Favarger*, en prélude à un tour d'horizon sur la conservation des archives architecturales.

Le 8 mars, sous le patronage de la Cinémathèque suisse, CINOPTIKA (Association suisse d'études interdisciplinaires sur l'histoire du cinéma et de l'audiovisuel) et M. Roland Cosandey, invitaient nos membres à la projection commentée d'un ensemble de documents cinématographiques vaudois au Casino de Montbenon, intitulée "*Vous avez dit «vaudois»? Contours d'un patrimoine cinématographique*". La manifestation prolongeait la livraison 1996 de la Revue historique vaudoise. La brochure présentée à cette occasion peut être demandée auprès du secrétariat de l'AVA.

Enfin, le 14 avril, une information sur la conservation et la restauration de la photographie se tenait au Musée de l'Elysée, en collaboration avec M. Daniel Girardin et M. Christophe Brandt, conservateur de la Fondation suisse pour la restauration et la conservation du patrimoine photographique, agrémentée d'une visite de l'exposition "*Erwin Blumenfeld, le culte de la beauté*" par M. William-A. Ewing, successeur de M. Charles-Henri Favrod.

L'Association participera aux manifestations marquant le 75ème anniversaire de l'Association des archivistes suisses (15 novembre 1997), aux Etats Généraux du Patrimoine à Chillon (6 décembre 1997) et à la commémoration du Bicentenaire de la Révolution de 1798 (activités proposées aux communes, préparation d'une exposition documentaire dans le cadre prestigieux de Prangins) et à celle de la naissance du canton de Vaud en 2003.

Organisation de l'Association

Les statuts de l'Association, adoptés le 1er octobre 1996, prévoient les organismes statutaires traditionnels, tels l'assemblée générale, un comité de 9 membres désigné pour 3 ans, et les vérificateurs des comptes.

Chaque membre cotisant peut exercer ses droits définis dans les statuts. Il reçoit les convocations aux manifestations, aux journées d'information et les publications de l'Association.

Le secrétariat et la comptabilité sont assurés par une secrétaire-comptable qui assiste le trésorier, assure l'envoi des convocations et les appels de cotisations, la correspondance, la gestion du fichier des membres.

Les ressources de l'Association proviennent des cotisations des membres, de dons, subsides et autres recettes (ventes de publications, par exemple). Le trésorier présente le budget annuel à l'assemblée générale ordinaire.

Pour rester accessible au plus vaste public possible, *les cotisations annuelles* sont modestes (voir page 2).

Paru dans ARBIDO 6/97 (juin 1997)

Statuts de l'Association vaudoise des archivistes (AVA)

I. Nom, siège, durée

Article 1

Sous la dénomination "Association vaudoise des archivistes (AVA)", ci-après l'Association, est constituée, conformément aux présents statuts et aux articles 60 ss. du Code civil suisse, une association à but non lucratif, d'utilité publique et neutre, organisée corporativement.

Article 2

Le siège de l'Association se trouve au lieu de son secrétariat. Elle est inscrite au Registre du commerce.

Article 3

La durée de l'Association est indéterminée.

II. Buts

Article 4

L'Association a pour but de soutenir les personnes en charge du patrimoine dans le cadre d'archives publiques ou privées, notamment :

- a) en développant une tribune d'échanges et un service d'informations mutuelles promouvant ainsi le rôle et le statut des archivistes
- b) en favorisant tout moyen de coopération et de coordination
- c) en organisant des stages et des cours de formation et de perfectionnement
- d) en étudiant et évaluant les supports techniques d'enregistrement et de conservation
- e) en organisant des manifestations pour faire connaître et mettre en valeur les fonds d'archives, la profession d'archiviste et les fonctions de l'archivage
- f) en soutenant et favorisant recherches, études et publications servant ce même but
- g) en suscitant des dons ou des prêts destinés à enrichir les collections d'archives et à favoriser leur rayonnement.

III. Membres

Article 5

L'Association comprend des membres individuels, des membres collectifs et d'honneur.

Article 6

Les personnes physiques sont membres individuels. Elles paient une cotisation annuelle fixée par l'assemblée générale.

Article 7

Les personnes morales de droit public ou de droit privé sont membres collectifs. Elles paient une cotisation annuelle fixée par l'assemblée générale.

Article 8

L'assemblée générale peut, sur proposition du comité, nommer des membres d'honneur dispensés de toute cotisation. Ils ont la même situation que les autres membres. L'Association ne comprend pas de membres à vie.

Article 9

La démission d'un membre peut intervenir pour la fin d'une année civile. Elle doit être notifiée par écrit au comité, au moins un mois à l'avance.

Le membre qui, durant deux années de suite, ne paie pas sa cotisation, est réputé démissionnaire.

IV. Organes de l'Association

Article 10

Les organes de l'Association sont :

- *l'assemblée générale*
- *le comité*
- *les vérificateurs des comptes*

Assemblée générale

Article 11

L'assemblée générale est composée des membres individuels, collectifs (un délégué par membre collectif) et d'honneur.

L'assemblée générale ordinaire a lieu dans les six mois qui suivent la clôture de l'exercice.

L'assemblée générale est convoquée par le comité, par lettre sous pli simple adressée à tous les membres vingt jours au moins avant la date de la réunion. La convocation indique l'ordre du jour.

Tout membre peut faire des propositions individuelles moyennant communication au président du comité, par écrit, quinze jours au moins avant la date de l'assemblée.

Des assemblées générales extraordinaires peuvent être convoquées sur décision de l'assemblée ordinaire elle-même, du comité ou lorsque le tiers des membres en fait la demande.

Article 12

L'assemblée est valablement constituée quel que soit le nombre de membres présents. Tous les membres ont droit de vote égal. Les membres collectifs n'ont droit qu'à une voix. Les décisions sont prises à la majorité absolue des membres présents. Aucune décision ne peut être prise sur des objets ne figurant pas à l'ordre du jour, à l'exception de la fixation d'une assemblée générale extraordinaire.

La modification des statuts ou la dissolution de l'Association ne peut être décidée qu'à une majorité qualifiée de deux tiers des voix des membres présents.

Article 13

L'assemblée est dirigée par le président ou le vice-président, à défaut par un autre membre du comité.

Le président désigne un responsable du procès-verbal et, au besoin, un ou plusieurs scrutateurs.

Les décisions sont prises à main levée, à moins qu'un membre appuyé par cinq autres membres présents, ne demande le scrutin secret.

Article 14

L'assemblée générale est le pouvoir suprême de l'Association. Elle a les attributions inaliénables suivantes :

- a) nomination des membres du comité, du président, des vérificateurs des comptes
- b) approbation du rapport d'activité, des comptes annuels, décharge et fixation du budget
- c) fixation annuelle des cotisations
- d) nomination de membres d'honneur
- e) modification des statuts
- f) dissolution de l'Association

L'assemblée peut en outre prendre des décisions sur tout objet soumis par le comité.

Comité

Article 15

Le comité est composé de sept à neuf membres, dont le président.

Le mandat est de trois ans; les membres sont immédiatement rééligibles. Le nombre de mandats consécutifs est limité à deux.

Le comité désigne en son sein un vice-président, un secrétaire, et un trésorier.

Article 16

Le comité a notamment les attributions suivantes :

- a) il assume l'administration, organise et coordonne l'activité de l'Association
- b) il représente l'Association envers des tiers
- c) il soumet à l'assemblée générale le rapport d'activité, les comptes annuels et le budget
- d) il prépare l'ordre du jour des assemblées générales et exécute les décisions qui y sont prises
- e) il s'occupe de toutes les affaires qui ne sont pas dévolues par la loi ou les statuts à un autre organe
- f) il statue sur l'admission et l'exclusion de membres

Article 17

Le comité se réunit aussi souvent que les affaires de l'Association l'exigent, sur convocation du président ou, à son défaut, du vice-président. Chaque membre du comité peut demander la convocation d'une séance en indiquant l'objet à traiter.

Le comité est en nombre, lorsque la majorité de ses membres sont présents.

Les décisions sont prises à la majorité simple des voix exprimées; en cas d'égalité, le président a une voix prépondérante. Les décisions peuvent être prises par voie de circulation, à condition que tous les membres se soient exprimés par écrit.

Les décisions du comité sont consignées dans un procès-verbal signé par le président et le secrétaire.

Article 18

L'Association est engagée par la signature collective à deux du président ou du vice-président, et du secrétaire ou du trésorier.

Vérificateurs des comptes

Article 19

L'assemblée générale désigne chaque année deux vérificateurs des comptes et deux suppléants. Les vérificateurs adressent leur rapport au comité trente jours au moins avant l'assemblée générale ordinaire.

V. Ressources - Comptes annuels - Fortune

Article 20

Les ressources de l'Association proviennent :

- a) des cotisations de ses membres
- b) de dons, subsides ou autres recettes

Article 21

L'exercice social coïncide avec l'année civile.

Il est établi chaque année un compte d'exploitation et un bilan bouclé le 31 décembre.

Article 22

Les biens de l'Association sont administrés par le comité et garantissent seuls les engagements de celle-ci, à l'exclusion de toute responsabilité personnelle de ses membres.

VI. Dissolution

Article 23

La dissolution de l'Association peut être décidée, en tout temps, par une assemblée générale extraordinaire convoquée à cet effet. L'article 12 alinéa 2 est applicable.

Sauf décision contraire de l'assemblée, la liquidation est effectuée par le comité.

Le patrimoine restant ne peut en aucun cas être remis aux membres. Il doit être utilisé en faveur d'une mission conforme aux buts de l'Association.

Les archives de l'Association seront données aux Archives cantonales vaudoises.

Statuts approuvés le 1er octobre 1996

Rapport annuel 1996 - 1998

Création de l'Association vaudoise des archivistes

Dès son arrivée à la direction des Archives cantonales vaudoises, le 1er octobre 1995, M. Gilbert Coutaz manifesta sa volonté de resserrer les liens entre les archivistes communaux et ceux en poste dans diverses entreprises ou secteurs d'activités du canton. Il s'agissait aussi de faire reconnaître et valoriser, tant auprès des autorités cantonales et municipales qu'auprès du grand public, le travail effectué depuis bientôt un siècle par des bénévoles, des archivistes privés ou professionnels, comme de regrouper les forces de la profession pour relever les défis liés à la conservation future de la Mémoire et par contrecoup, les mutations professionnelles qui attendent les conservateurs dans un proche avenir déjà.

Dans cette optique, fut organisé sous forme de prise de contact aux Archives cantonales vaudoises à Chavannes-près-Renens, une "*Journée des archivistes communaux*", le jeudi 15 février 1996. La matinée fut consacrée aux archivistes professionnels.

Considérant que les Archives cantonales vaudoises ont pour mission naturelle d'être la référence archivistique dans ce canton, cela implique :

- de soutenir les archivistes communaux dans leur activité,
- de favoriser la coordination de leurs efforts,
- de leur offrir une tribune d'expression.

Ces buts généraux doivent être compris dans le sens d'une collaboration et non pas d'une hiérarchie avec le service central. Les Archives cantonales vaudoises ne cherchent qu'à favoriser la recherche en commun de solutions efficaces.

Les archivistes invités ayant préalablement répondu à un questionnaire concernant les propositions à examiner en commun, un catalogue de dix thèmes généraux fut établi :

- **La place de l'archiviste dans la commune** : création d'un vrai cahier des charges. Droits réels de l'archiviste. Statut de l'archiviste. Utilité de l'archiviste.
- **L'archiviste régional ou intercommunal** : coopération intercommunale. Relations entre les archivistes communaux très proches. Archivage régional des certaines séries documentaires plutôt qu'un archivage communal.
- **La conservation** : les défis de la conservation. Missions nouvelles des Archives. Sécurité des locaux.
- **Technique de classement** : archives de villages. Echantillonnage. Epuration, en particulier épuration des dossiers techniques. Préarchivage et archivage. Rôle du préarchivage : comment supprimer cette étape et rôle à jouer pour l'archiviste dans ce contexte, face au secrétaire municipal.
- **Natures d'archives** : archives d'entreprises. Cartes géographiques, inventaire général. Coupures de presse. Photographies.
- **Supports d'archives** : les différents systèmes de gestion documentaire et leurs supports proposés sur le marché, comparaison avec le microfilm.

● **Informatique** : fichiers communs, liaisons directes régionales. Réseau cantonal pour la recherche.

● **Instruments de travail** : constitution de nouveaux instruments de travail au service des archives. Lesquels ? Selon quelles priorités et quelles modalités ?

● **La recherche** : Collaboration entre archivistes et historiens pour la rédaction d'un dictionnaire historique, biographique et géographique du Canton de Vaud. Constitution progressive d'une documentation historique régionale : sources, centres d'intérêts particuliers, corpus des principaux documents par période, transcriptions.

● **Promotion et défense de la profession** : campagne pour défendre l'utilité de l'archiviste dans la commune. Charte des archivistes communaux. Concertation pour la mise en valeur des documents, les relations avec le public, la vulgarisation. Développement des relations et des échanges d'informations.

M. Coutaz proposa d'ajouter deux thèmes à ceux passés en revue :

● **Les supports informatiques** : sources opaques comme défi à notre profession,

● **Spécificités des archivistes** : établir une ligne de démarcation entre les diverses institutions en charge de la Mémoire pour éviter les concurrences malheureuses et une dispersion des efforts scientifiques et financiers.

Plusieurs informations et projets d'avenir susceptibles d'associer les archivistes sont annoncés :

● M. Coutaz informe les participants de l'initiative qu'il a prise de susciter la création d'un groupe de réflexion sur le thème de la conservation du patrimoine dans ce canton en vue de créer les "*Etats généraux du patrimoine naturel et culturel du canton de Vaud*" accompagné d'un "*Livre blanc sur la conservation du patrimoine*", et une "*Association de la sauvegarde du patrimoine naturel et culturel du canton de Vaud*".

● A l'occasion des commémorations du Bicentenaire de l'Indépendance vaudoise en 2003, il est décidé de publier un "*Guide des archives communales vaudoises*" visant à présenter le contenu des archives communales et à valoriser le travail réalisé depuis un siècle par des archivistes en mission.

Un tel ouvrage sera à la fois un geste politique affirmant l'existence et les activités des Archives, en même temps qu'un instrument de recherche historique apprécié.

Un groupe de rédaction sera d'ailleurs mis en place, dès avril 1998, sous l'égide des Archives cantonales vaudoises.

M. Coutaz se demande ensuite s'il ne conviendrait pas d'aller vers la création d'une *Association vaudoise des archivistes (AVA)*, qui pourrait prendre le relais des réunions informelles, telles que celle-ci.

Cette association permettrait sans doute aux Archives et aux archivistes d'accroître leur audience et leur poids politique, d'être plus "visibles" dans l'opinion et auprès des autorités. Elle pourrait devenir un interlocuteur régulier de l'Etat, des Communes, de l'*Union des communes vaudoises (UCV)*, de l'*Association des secrétaires municipaux (ASM)*, etc. Elle permettrait de promouvoir le statut des archivistes, communaux en particulier, d'offrir des cours, de dynamiser la collaboration, de récolter des fonds.

Elle permettrait aux ACV d'y apparaître sur un pied d'égalité avec les autres institutions, de rassembler les archivistes cantonaux, communaux, d'entreprises et d'autres quel que soit leur

niveau dans la hiérarchie, en activité ou à la retraite. Elle pourrait éventuellement, si les mesures d'économie financière préconisées par Orchidée II contraignent les ACV à demander aux communes la rémunération de toute ou partie de leurs services, prendre dans une certaine mesure le relais de l'institution cantonale.

Réunis en séance dans l'après-midi avec les archivistes non professionnels, l'assemblée décide de soutenir ce projet d'association. Un groupe de réflexion est constitué comprenant Mmes Chatelan, Guisan, Lüthi-Graf et MM. Caboussat, Egger, Pictet, Rivier et Sardet pour élaborer un projet d'organisation et de statuts à présenter pour discussion et adoption en séance plénière le 1er octobre 1996.

Suite à cette réunion, le quotidien *24 Heures* consacra, sous la plume de Yves Jault, un compte-rendu détaillé et pertinent intitulé "*Les archivistes s'unissent pour défendre leur activité*" (*24 Heures*, 23 février 1996, page 37).

Séance plénière du mercredi 1er octobre 1996

Le groupe de réflexion se mit immédiatement au travail. M. Eugène Egger, en raison de son expérience au sein des commissions fédérales, proposa spontanément un projet de statuts, projet qui fut longuement débattu, analysé, peaufiné et enfin présenté à cette assemblée. Les séances de travail préparatoire eurent lieu les 21 mars, 16 avril, 7 juin et 27 août 1996.

Fidèle au principe d'ouverture à des cercles plus larges, le projet de statuts fut transmis pour analyse et commentaires aux archivistes représentatifs de diverses branches de la profession, tels ceux de la Régie fédérale des CFF, d'entreprises privées, d'entreprises para-étatiques, de la médecine et enfin de l'administration.

Leurs réactions furent en tout point encourageantes, montrant que la voie tracée était porteuse d'une attente généralisée. Leurs avis furent minutieusement discutés, intégrés au projet de statuts ou écartés.

Parallèlement, en vue de l'élaboration d'un dossier de presse et de présentation, un dossier groupant les principaux articles parus dans les journaux locaux sur notre activité professionnelle au cours des dix dernières années fut élaboré par Evelyne Lüthi.

Enfin, un "manifeste" destiné à servir de base à un dépliant plus attractif fut composé au sein du comité.

Le 1er octobre 1996, les articles des statuts furent discutés point par point et après de multiples amendements et corrections, l'assemblée les adopta à la majorité de ses membres.

Les statuts de l'Association vaudoise des archivistes sont publiés dans ce *Rapport d'activités 1996-1998* aux pages 7 à 10.

Le groupe de réflexion proposa également la composition d'un comité sélectionné selon les critères de collaboration entre archives cantonales, communales et dépôts thématiques ainsi que l'ouverture et les personnalités extérieures, oeuvrant dans un autre secteur de la conservation de notre Mémoire.

Le comité proposé comprenait cinq archivistes communaux, un archiviste cantonal et trois personnalités extérieures dont les compétences et les spécialités se rapprochent des préoccupations des membres de l'association : un représentant des archives d'entreprise, multinationale de surcroît, un spécialiste de la documentation et de la gestion documentaire d'un groupe de presse important, et un historien du cinéma, professeur à l'École cantonale d'art à Lausanne :

Le premier comité comprend les personnalités suivantes :

- Mme Elisabeth Bourban-Mayor, Archives communales de Nyon
- Mme Fabienne Chatelan, Archives communales de Morges
- M. Roland Cosandey, historien du cinéma, professeur à l'Ecole cantonale d'art à Lausanne
- M. Stefan Holländer, Service de documentation d'Edipresse et président de l'Association suisse des documentalistes (ASD)
- Mme Evelyne Lüthi-Graf, Archives communales de Montreux
- M. Albert Pfiffner, Entreprise Nestlé
- M. Robert Pictet, Archives cantonales vaudoises
- M. Alphonse Rivier, Archives communales de Pully
- M. Frédéric Sardet, Archives de la Ville de Lausanne

A son tour, le comité proposé fut accepté et M. Egger proposa d'élire votre serviteur comme premier président à la tête de l'Association vaudoise des archivistes.

En fin de séance, l'ouvrage de Martin Strebél intitulé "Conservation et sauvegarde des biens culturels libraires, documentaires et oeuvres d'art graphiques", édité par l'Association suisse de conservation et restauration en 1996, fut distribué aux membres présents et envoyé aux autres membres de l'AVA.

Activités de l'Association vaudoise des archivistes (AVA) : 30 novembre 1996 - 6 juin 1998

Campagne de recrutement, effectifs et situation financière de l'association

Le comité entreprit immédiatement une large campagne de recrutement auprès des archivistes, des communes, des préfets et de nombreuses personnalités intéressées pour se faire connaître et obtenir le soutien financier nécessaire au démarrage de l'association.

Le montant des cotisations fut décidé modeste pour ne pas écarter les bourses moins garnies : membres collectifs (communes, associations, etc.) Fr. 90.--, membres individuels Fr. 30.--, étudiants, chômeurs Fr. 20.--. Cette campagne porta ses fruits et confirma l'existence d'un besoin puisque au 31 décembre 1996, le décompte des membres et des cotisations s'établit en principe comme suit :

Membres collectifs	93	Fr. 8'370.--
Membres individuels	82	Fr. 2'460.--
Membres étudiants	1	Fr. 20.--
	<hr style="width: 50%; margin-left: auto; margin-right: 0;"/>	<hr style="width: 50%; margin-left: auto; margin-right: 0;"/>
	176	Fr. 10'850.--

Le 16 janvier 1997, le Conseiller d'Etat Jean Jacques Schwaab salua la naissance de l'Association et pria le Service des activités culturelles dirigé par Mme Brigitte Waridel, de prélever à son intention sur un fonds spécial un subside de Fr. 2'500.--.

Au 31 décembre 1997, les effectifs de l'Association et les disponibilités financières s'établissent comme suit :

Membres collectifs	97	Fr.	8'730.--
Membres individuels	88	Fr.	2'640.--
Membres étudiants	1	Fr.	20.--
	<hr/>		
	186	Fr.	11'390.--

Au 1er juin 1998, l'effectif des membres n'a pas sensiblement varié.

Assemblées générales ordinaires

Trois assemblées générales ordinaires ont été convoquées, soit :

● le samedi 30 novembre 1996 dans la Salle de musique du Musée historique de Lausanne, 52 personnes assistent à la présentation de l'Association suivie d'une conférence de M. Guy Le Comte intitulée : *"Mémoire orale, mémoire écrite ? le rôle obscur des chroniqueurs d'un village vaudois"*.

Le conférencier aborda la constitution de la mémoire populaire des habitants de Vaulion au travers des livres de notoriété et des chroniques locales, écrites par des particuliers presque sans interruption de 1688 à 1996. L'auteur se demanda entre autre si l'écrit n'est pas parfois, ou souvent, à la base d'une tradition historiographique populaire encore vivante de nos jours.

● le samedi 28 juin 1997 au Foyer de la Maison Pulliérane à Pully deux conférenciers abordaient les questions d'actualité, soit :

Sébastien Guex : *"Les relations extérieures de la Suisse durant le Second Conflit mondial : un bilan historiographique"*.

Maître assistant d'histoire contemporaine à l'Université de Lausanne, collaborateur à la publication des *"Documents diplomatiques suisses"*, auteur d'un ouvrage sur *"La politique monétaire et financière de la Confédération suisse, 1900-1920"*, M. Guex a mené des recherches approfondies sur l'histoire économique de cette période, tant aux Archives fédérales à Berne que dans les milieux économiques. Il connaît les difficultés liées à l'exploitation des archives bancaires.

Luc Thévenoz : *"Secret bancaire helvétique et archives dans une perspective historique"*.

M. Thévenoz, professeur de droit à l'Université de Genève, précisa les points de droit délicats liés au secret bancaire.

Ces deux conférences furent suivies d'une visite des archives communales de Pully, sous la conduite de M. Alphonse Rivier, archiviste communal. Un apéritif fut offert aux participants par la municipalité de Pully et M. le Syndic Jean Chevallaz présenta sa commune.

● le samedi 6 juin 1998, à la Maison de la Radio, av. du Temple 40, à Lausanne, Ralph Dahler et Jean-François Cosandier, responsables respectivement des archives et de la documentation, abordèrent la conservation du son sur le thème : *"Les archives de la Radio romande : une mémoire de notre pays"*. Cette conférence fut suivie d'une visite des installations et d'une présentation des réalisations effectuées par la Radio romande dans le domaine du sauvetage du son, au travers du projet SIRANAU en compagnie de Mmes Loeffel et Caloz et de M. Bloch. Un apéritif rafraîchissant et convivial clôtura cette rencontre.

Activités statutaires

Les activités statutaires de l'association regroupent les réunions du comité, l'organisation et la participation aux cours de formation, forum-débats et visites d'expositions, les manifestations culturelles et la participation aux activités d'autres sociétés. Citons pour mémoire:

Réunions du comité

Votre comité s'est réuni à sept reprises pour traiter les affaires courantes, organiser réunions de formation, visites d'expositions ou dossiers thématiques (le 28 octobre 1996 aux ACV, le 23 janvier 1997 aux AVL, le 14 avril 1997 aux Archives Nestlé à Vevey, le 7 juillet 1997 aux ACV, le 1er octobre 1997 au Greffe municipal de Montreux, le 15 janvier 1998 aux Archives communales de Morges et le 1er avril 1998 aux Archives communales de Nyon). En outre, le 7 novembre 1997, le comité invita l'archiviste de la Ville de Genève à participer à un repas récréatif au *Restaurant de L'Usine*, place des Volontaires à Genève.

Dépliant de présentation

Le comité établit au printemps 1997 un dépliant de présentation de l'AVA dû à l'atelier graphique Pimento (Susanne Holthuisen) à Montreux ainsi qu'un portrait de l'Association paru dans la revue professionnelle ARBIDO, 6-97 (juin 1997) intitulé : "*Connaissez-vous l'Association vaudoise des archivistes ?*".

Patrimoine cinématographique

Le 8 mars 1997, la Cinémathèque suisse organisait dans la salle Paderewski à Lausanne une séance consacrée au patrimoine cinématographique vaudois.

Prolongeant le numéro de la *Revue historique vaudoise 1996*, dont la partie thématique est consacrée au cinéma dans le canton de Vaud, les chercheurs de l'association Cinoptika (*Association suisse d'études interdisciplinaires sur l'histoire du cinéma et de l'audiovisuel*) ont établi deux programmes de films regroupés en une soirée sous le titre : "*Vous avez dit vaudois ? Contours d'un patrimoine cinématographique*". Pour saluer la création de l'association Cinoptika, la Cinémathèque suisse associa les membres de l'AVA à cette manifestation où furent présentés 11 courts ou moyens métrages réalisés dans le canton de Vaud, entre 1912 et 1938.

L'Association vaudoise des archivistes apporte encore son soutien à l'Association FOCAL sous forme de subvention d'un montant de Fr. 50.--, accordée à chaque membre de notre association s'inscrivant aux "*Journées de sensibilisation à la préservation du patrimoine cinématographique: Quand la copie est l'original*", dont la séance francophone eut lieu jeudi 28 mai 1998 à la Cinémathèque suisse à Lausanne. Le comité a soutenu très activement ces activités parce que ces journées de sensibilisation comprennent des exposés illustrés par des projections cinématographiques, des discussions avec les participants ainsi qu'une soirée spéciale et un dossier complémentaire établi pour l'occasion. Une information générale, des exemples concrets, des éléments méthodologiques et pratiques de base devraient permettre à chacun d'acquérir une vue précise de l'action préservatrice et d'aborder en connaissance de cause le document filmique, quel que soit l'usage qu'on veut en faire.

Archives architecturales

Le 4 mars 1997, visite commentée de l'exposition "*Jacques Favarger, architecte, 1889-1967*" aux Archives de la construction moderne, (EPFL), av. des Bains 21 à Lausanne, sous la conduite de Mme Martine Jaquet, commissaire de l'exposition. M. Pierre Frey, historien d'art, conservateur des Archives de la construction moderne présenta son institution et les défis de la conservation des archives architecturales (plans, calques, dossiers photographiques et informatiques, etc.).

Archives photographiques

Le 11 avril 1997, réunion de formation au Musée de l'Elysée à Lausanne sur le thème : "*La photographie vaudoise, sources iconographiques : principes de conservation et de restauration*". M. Daniel Girardin, conservateur-adjoint, présenta les richesses du *Cabinet iconographique vaudois* déposé au Musée de l'Elysée et les initiatives informatiques visant à protéger et diffuser

la connaissance des collections photographiques privées (celle d'Ela Maillard, par exemple) et publiques du Musée.

M. Christophe Brandt, directeur de la *Fondation suisse pour la restauration et la conservation du patrimoine photographique à Neuchâtel*, analysa au travers d'un montage de diapositives les problèmes de la restauration photographique : principes, coûts, délais de réalisation, contraintes techniques et expériences pratiques. Les participants eurent le privilège de visiter les dépôts du Musée et, sous la conduite du nouveau directeur de l'institution, M. William-A. Ewing, la nouvelle exposition "*Erwin Blumenfeld, le culte de la beauté*".

Un dossier sur la *Fondation suisse pour la restauration et la conservation du patrimoine photographique* fut distribué aux membres présents.

"La Révolution au village" ou suggestions pour commémorer simplement le Bicentenaire de la Révolution vaudoise

Du 18 mars au 1er juin 1997, un groupe de travail constitué de MM. Eugène Egger, Louis Grobéty, Christian Pouly (secrétaire municipal d'Echallens), Rémy Renaud, Marjolaine Guisan et votre serviteur élaborà à l'intention des communes une palette de suggestions d'activités pour commémorer le Bicentenaire de la Révolution vaudoise de 1798. Les propositions, simples et variées, furent transmises aux autorités municipales membres de l'AVA visant à faire participer autorités municipales et population à des activités conviviales et financièrement supportables. Plusieurs axes furent déterminés : sauvegarder notre Mémoire (répertorier les archives communales, réaménager le local d'archives, reconditionner les documents ou restaurer des sources majeures), sauvegarder notre patrimoine (entretenir ou rafraîchir les témoignages artistiques et architecturaux de la commune, faire appel à la population pour l'inciter à apporter/montre les objets et les documents en sa possession), valoriser le contenu des archives communales (constituer un corpus des documents de la période révolutionnaire, organiser une exposition rappelant l'événement), publications culturelles (publier un ouvrage sur la commune durant la période révolutionnaire, publier dans le journal local durant l'année 1998 une chronique sur les événements de 1798), inciter les sociétés savantes à tenir leurs assemblées dans la commune, faire appel à des conférenciers locaux ou extérieurs, associer les commerçants au travers de la décoration de leur vitrine, le boulanger pouvant confectionner du pain à l'ancienne ou le cafetier des menus populaires (papet vaudois, rösti alémanique et potée française), activités dans le cadre de l'école (jeux scéniques, jeu de l'oie sur la période révolutionnaire, la Révolution vaudoise en vingt tableaux, compositions sur la vie au village durant la période française, concours de dessins voire de photographies), etc.

Ces propositions furent bien accueillies. M. Jean Jacques Schwaab, Conseiller d'Etat, envoya d'ailleurs une lettre de félicitations au comité et plusieurs échos favorables nous parvinrent en retour.

Projet d'exposition commémorative du Bicentenaire de la Révolution vaudoise au Château de Prangins

M. Eugène Egger, proche de la direction du Musée national suisse, Château de Prangins, obtint pour l'Association vaudoise des archivistes deux salles d'exposition, d'octobre à décembre 1998, en vue d'organiser à l'origine une exposition consacrée aux "merveilles" des archives communales et ainsi sensibiliser le grand public à la haute valeur patrimoniale du contenu de ses dépôts et présenter par la même occasion l'activité et la raison d'être de l'AVA.

Un groupe de travail (Mmes Elisabeth Bourban-Mayor, Fabienne Chatelan et MM. Robert Pictet et Alphonse Rivier) accompagné de M. François de Capitani, conservateur au Musée national, reprit cette proposition en la réorientant sur le thème d'une fresque retraçant la Révolution sur les rives lémaniques et autour du lac, conçu comme lieu géométrique, les événements révolutionnaires vivifiant des cantons romands et des départements français. Bien vite, il apparut

que l'ampleur de la tâche dépassait les compétences professionnelles et les disponibilités du groupe de travail, ainsi que les possibilités financières de l'association.

Par prudence, la réalisation de cette exposition fut reportée. Le comité de l'AVA se propose maintenant d'organiser une exposition commémorative de l'épopée des Bourla-Papey, en automne 2002, prélude aux activités commémoratives du Bicentenaire de l'Indépendance vaudoise et thème porteur des concepts conservation/destruction, plus proches des buts de l'association. Un nouveau groupe de réflexion sera constitué incessamment.

Autres commémorations du Bicentenaire de la Révolution vaudoise

Les membres de l'AVA furent invités à participer à deux visites commentées des expositions officielles consacrées à l'événement au Musée historique de Lausanne. Le 26 septembre 1997, les commissaires de l'exposition, M. Patrick Monbaron et Mme Marianne Stubenvoll, présentèrent l'exposition "*On est de Berne! Histoires de la vie ordinaire*". Le 4 mars 1998, Mme Tosato-Rigo anima la visite de l'exposition "*Liberté, Egalité ? Vivre la révolution en Pays de Vaud*".

Le 6 novembre 1997, Mme Fabienne Chatelan, archiviste de la Ville de Morges, conviait l'Association au vernissage de l'exposition "*Patrimoine pictural de la Ville de Morges*" où apparurent plusieurs portraits des grands patriotes morgiens. Le vernissage, organisé au Centre culturel de Morges, fut accompagné d'une conférence de Mme Chatelan et de M. Pietro Sarto, sur des problèmes de la conservation des oeuvres d'art.

Il est à noter que l'archiviste de la Ville de Morges possède la particularité de gérer, outre les documents écrits, quelques 300 toiles dont certaines prestigieuses, léguées, achetées ou données à la Ville de Morges. Exposition originale, elle permet au public d'apprécier des Sablet, habituellement visibles uniquement dans des bâtiments officiels.

Répertoire d'archives communales suisses

Pour compléter et mettre à jour le "*Répertoire d'archives communales suisses*" paru en 1997 sous la responsabilité de l'archiviste de la ville de Zurich, M. Dr. Fritz Lendenmann, le comité a organisé une enquête sous forme de questionnaire auprès des principaux dépôts vaudois. Les 25 communes contactées répondirent et les informations furent transmises à Zurich en vue d'actualiser la 4ème édition de ce fascicule.

Tableaux de tri et recommandations d'archivage à l'usage des archives communales

Les Archives cantonales vaudoises ont soutenu depuis plus d'un siècle par des visites aux communes et des conseils, le sauvetage et la transmission des documents. Aujourd'hui, si 80% des communes sont pourvues d'un répertoire de leurs archives historiques jusqu'en 1960 et de locaux adéquats, la masse de papier secrétée par les administrations pousse l'institution cantonale à faciliter sur place l'épuration de cette masse pléthorique de documents. L'AVA a donc naturellement son rôle à jouer et constitue donc un relais auprès des administrations communales. Un groupe de travail compose actuellement un "*Tableau de tri et recommandations d'archivage*" indiquant la liste exhaustive des documents communaux, leur délai de conservation ou leur élimination, ainsi que la mise en évidence des documents détenus uniquement au sein de la commune ou répartis en plusieurs exemplaires dans les administrations cantonales.

Ce groupe de travail comprenant des secrétaires municipaux honoraires pour la plupart, des archivistes communaux, ainsi que le président de l'association (Louis Ducraux, Orbe; René Berger, Moudon; Jean-Marc Nicod, Granges-près-Marnand; Francis Fontannaz, Echallens et Robert Pictet, Archives cantonales vaudoises) s'est réuni à cinq reprises entre le 23 avril 1997 et le 20 janvier 1998.

Le matériel de travail une fois réuni, la rédaction définitive de ce "tableau de tri" devrait s'achever à la fin de l'année et sera mis en consultation auprès des autorités communales, dès l'an prochain. Le Service de l'intérieur devrait ensuite valider les recommandations d'archivage et distribuer ce tableau à l'ensemble de communes vaudoises sous le sceau du Conseil d'Etat, ainsi qu'aux membres qui en feront la demande.

Relations avec les autres associations

● Le 22 mai 1997, l'AVA fut admise en tant que membre collectif au sein de l'*Association des archivistes suisses (AAS)*. Par mesure de soutien et de réciprocité, l'AAS est devenue également membre de l'AVA. Cette marque de confiance nous honore.

● Le samedi 15 novembre 1997, pour marquer le 75^e anniversaire de la création de l'AAS, une "*Journée nationale des archives*" fut organisée aux ACV. Visites, conférences et table ronde animèrent cette journée autour de thèmes d'actualité, tels le profil des consultants, les tribulations du chercheur dans les dépôts d'archives, le contenu et l'approche des fonds d'archives relatifs aux réfugiés juifs pendant la Deuxième Guerre mondiale, les archives d'entreprises et les archives éditoriales.

L'AVA ne fut représentée lors de cette commémoration qu'au travers d'une vitrine relatant ses activités et la distribution de son dépliant de présentation.

● Le 6 décembre 1997, se tenait à Chillon les "*Etats généraux du patrimoine naturel et culturel du canton de Vaud*". L'Association vaudoise des archivistes signa la "*Déclaration de Chillon*" et demanda son affiliation à la nouvelle "*Association pour la sauvegarde du patrimoine naturel et culturel du canton de Vaud*" issue de ce mouvement patrimonial, le 21 avril 1998.

● Le 2 avril 1998, votre président était cordialement invité à représenter l'Association vaudoise des archivistes lors de la réception officielle du Comité directeur de la Section des associations professionnelles d'archivistes du Conseil international des archives (CIA), tenue au Musée de l'Elysée à Lausanne, sous la direction de M. Gilbert Coutaz, membre de la dite Section.

Appel solennel aux autorités vaudoises

Le 16 décembre 1997, la majorité du Grand Conseil décidait une nouvelle réduction des budgets d'acquisition des Musées, des Archives et des Bibliothèques publiques du canton, de l'ordre d'environ 40%.

Pour protester contre cette mesure sapant les fondements de l'activité des associations culturelles, votre président a signé à titre personnel cette déclaration, accompagné par d'autres membres du comité, déclaration publiée dans *24 Heures* le vendredi 9 janvier 1998. La réaction du nouveau Grand Conseil, issu des élections, montra que cette protestation n'était de loin pas vaine.

Cours de paléographie

Les ACV organisent depuis bientôt 12 ans des cours de paléographie destinés aux archivistes communaux, visant à les familiariser avec les écritures des 16^{ème} aux 18^{ème} siècles. Depuis 1998, les membres de l'AVA sont également invités. Trois cours se déroulèrent à La Tour-de-Peilz (24 mars 1998) avec visite commentée du dépôt communal et table ronde autour des problèmes rencontrés par les archivistes communaux, puis aux ACV, les 17 et 30 avril 1998. Un nouveau cours de paléographie sera donné l'année prochaine.

La gestion électronique des données (GED)

La gestion électronique des données (GED) permet de gérer les documents sous forme virtuelle, créés ou scannés par l'ordinateur. Ils peuvent être indexés, enregistrés et enfin archivés sur

divers supports informatiques via la GED. Ce système qui tend à supprimer progressivement le papier est appelé à se développer rapidement. Plusieurs administrations publiques et entreprises privées l'utilisent déjà couramment.

Les archivistes et les membres de l'AVA seront bientôt concernés par l'introduction de ce système qui, s'il présente des avantages certains dans l'immédiat, pose aussi de nombreux problèmes aux archivistes dont la mission est de conserver des données et l'accès aux informations à long terme.

Cette journée d'information, tenue à Vevey aux Archives Nestlé durant la matinée du vendredi 24 avril 1998, a donc pour but de présenter la GED au travers de deux exemples d'application, le premier dans l'entreprise privée Nestlé et le second dans l'administration communale d'Echallens.

Cette présentation illustre le défi que constitue la GED pour les archivistes, prochainement confrontés à cette réalité.

Deux exposés principaux de M. Daniel Guillaume-Gentil, responsable d'administration et formation chez Nestlé, et M. Roland Dougoud, secrétaire municipal d'Echallens, ont particulièrement fait ressortir l'absence de l'archiviste dans le débat, actuellement dominé par des impératifs de gestion administrative immédiate et des intérêts commerciaux.

Plusieurs participant(e)s marquèrent leur étonnement, voire leur frustration, à constater que l'archiviste n'a pas/plus la haute main sur le choix de la conservation documentaire. Le défi pour la profession est donc bien réel.

L'absence de collaboration entre les partenaires producteurs d'archives et archivistes ainsi que les informaticiens, appelle une intervention rapide de notre profession, portant prioritairement sur l'élaboration des "tableaux de tri". L'archiviste doit pouvoir fournir la liste des documents qui, par valeur probatoire ou patrimoniale, doivent être partiellement ou indéfiniment conservés. La négociation alors pourra commencer sur des bases mieux établies.

Un dossier thématique complémentaire, établi par Mmes Elisabeth Bourban-Mayor et Fabienne Chatelan fut envoyé à tous les membres de l'AVA.

En complément d'information, signalons la lecture tonifiante de plusieurs publications relatives à cette question, dues au Conseil international des archives :

"Guide pour la gestion des documents électroniques du point de vue archivistique", dans *ICA Studies* no. 8, 1997.

"Programme de gestion des documents électroniques : rapport de l'étude 1994/1995", dans *ICA Studies* no. 9, 1997.

"Documents électroniques. Analyse de la littérature" dans *ICA Studies*, no. 10, 1997.

Un compte-rendu bibliographique est accessible dans *ARBIDO* 6/98 (juin 1998), p. 11-12.

Guide des archives communales vaudoises ou projet éditorial 2003

Comme nous l'avons signalé précédemment, depuis plus d'un siècle des archivistes et des bénévoles ont répertorié des archives communales et amassé une documentation importante sur le patrimoine écrit disséminé dans ce canton.

En vue de participer aux manifestations liées à la commémoration du Bicentenaire de l'Indépendance vaudoise en 2003, les Archives cantonales vaudoises et l'Association vaudoise des archivistes collaborent à l'édition d'un "*Guide des archives communales vaudoises*".

Un comité de rédaction sous la direction de M. Gilbert Coutaz, comprenant plusieurs archivistes membres de l'Association (Mmes Elisabeth Bourban-Mayor, Fabienne Chatelan, Marjolaine Guisan, Evelyne Lüthi-Graf, MM. Robert Pictet et Frédéric Sardet) s'est réuni les 23 mars, 13 et 28 avril 1998 aux Archives cantonales vaudoises. La démarche scientifique est en cours d'élaboration.

Les archivistes communaux dans leur ensemble seront consultés dès que le concept de rédaction aura été définitivement élaboré.

La tâche s'avère gigantesque, mais fondamentale pour l'archiviste, qui verra son travail valorisé, comme pour le chercheur, qui disposera alors d'un outil (informatisé partiellement) de première valeur.

Consultation des archives de la Deuxième Guerre mondiale

Les archivistes communaux et les municipalités ont été sollicités à plusieurs reprises ces derniers mois par des particuliers ou des associations désireux de retrouver la trace de victimes du nazisme, réfugiées ou refoulées de notre territoire, ainsi que le sort des cautions versées par ces personnes, durant la Deuxième Guerre mondiale.

Les membres de l'AVA ont souhaité centraliser ces demandes auprès d'une autorité unique et responsable par souci de cohérence dans la démarche. Vous voudrez bien prier vos correspondants éventuels d'adresser leurs demandes directement à :

Monsieur le professeur André Lasserre
Groupe de recherches sur la politique vaudoise du Refuge
p.a. Archives cantonales vaudoises
Rue de la Mouline 32
1022 Chavannes-près-Renens

Le texte de cette proposition est publié intégralement en annexe p. 30.

Activités futures

Plusieurs activités sont actuellement en cours de réalisation au sein de groupes de réflexion, telles le "*Tableau de tri et recommandations d'archivage à l'usage des archives communales*" et le "*Guide des archives communales vaudoises*", et occupe plusieurs membres du comité. Les résultats, sous forme de directives ou de publications, vous seront envoyés en temps voulu.

Au chapitre de la connaissance des Archives, votre comité étudie les possibilités d'approfondir notre connaissance du 20ème siècle en visitant les Archives fédérales à Berne ou les Archives de la Croix-Rouge Suisse à Genève. Le programme de ces manifestations éventuelles vous sera transmis en temps utile.

Quant à l'image des archivistes et à la professionnalisation de notre métier, l'*Association des archivistes suisses (AAS)* se réunira en assemblée générale à Bellinzone les 10 et 11 septembre 1998. Le *Code de déontologie* élaboré par le Comité International des Archives (CIA) y sera approuvé à son tour par notre association faîtière.

A la suite, le comité de l'Association vaudoise des archivistes (AVA) envisage de rédiger une "*Charte des archivistes*", aménageant les points essentiels du code de déontologie à la pratique vaudoise.

Cette charte devrait offrir à nos autorités ou à nos employeurs une information pertinente et actualisée sur "l'archiviste" valorisant du même coup l'image de notre profession et notre champ d'intervention.

Cette démarche s'inscrit d'ailleurs dans l'élaboration d'un cahier des charges de l'archiviste, réclamé par plusieurs participants dès la première réunion le 15 février 1996.

Le comité oeuvre pour le développement de notre Association. Il vous remercie de votre soutien et vous souhaite une excellente continuation.

Il remercie tout spécialement Mme Ruth Liniger, notre secrétaire-comptable, qui a géré la correspondance et les comptes de la société en compagnie de Frédéric Sardet, comptes tenus à entière satisfaction comme l'ont relevé MM. Christian Gilliéron et Patrice Rossel, vérificateurs, lors de l'assemblée générale du 6 juin dernier.

Robert Pictet, juin 1998

Compte de pertes et profits du 1er janvier au 31 décembre 1997

approuvés en assemblée générale ordinaire le 6 juin 1998 à Lausanne

	<u>Doit</u>	<u>Avoir</u>
100 Cotisations des membres		11 390.00
110 Dons des membres		110.00
120 Intérêts sur CCP		44.40
130 Subvention de l'Etat de Vaud		2 500.00
Frais généraux :		
200 Frais de bureau	1 848.60	
210 Frais de séances	621.80	
220 Frais de ports	2 309.50	
230 Taxes postales	97.10	
240 Salaires	3 625.00	
250 Cotisation d'un membre externe (AAS)	80.00	
270 Frais de lancement AVA	4 940.95	
	13 522.95	14 044.40
Solde pour balance : bénéfice	521.45	
	14 044.40	14 044.40

Bilan au 31 décembre 1997

	<u>Actif</u>	<u>Passif</u>
300 Compte de chèques 60-377052-4	505.90	
310 Impôt anticipé à récupérer	15.55	
400 Capital au 1.1.1997	00.00	
- Bénéfice de l'exercice 1997	<u>521.45</u>	
Capital au 1.1.1998		521.45
	521.45	521.45
	521.45	521.45

Membres du Comité

<u>Président</u>	<u>Adresse prof.</u>	<u>Adresse privée</u>
M. Robert PICTET	Archives cantonales vaudoises Rue de la Mouline 32 1022 Chavannes Tél. 021 316'37'11 Fax 021 316'37'55	av. E.-Rambert 28 1005 Lausanne 021 729'07'70 021 729'07'70
<u>Trésorier</u>		
M. Frédéric SARDET	Archives de la Ville de Lausanne Maupas 47, CP 1000 Lausanne 9 Tél. 021 624'43'55 Fax 021 624'06'01	av. Dapples 7 1006 Lausanne 021 617'12'02
<u>Membres</u>		
① Mme Elisabeth BOURBAN-Mayor	Archives communales de Nyon Route du Stand 11 1260 Nyon Tél. 022 363'82'05 Fax 022 362'68'33	ch. de la Dôle 4 1260 Nyon 022 362'39'21
② Mme Fabienne CHATELAN	Archives communales de Morges Place Hôtel de Ville 1 1110 Morges Tél. 021 804'96'50 Fax 021 804'96'45	Ch. Couchant 7 1110 Morges 021 803'34'35
M. Roland COSANDEY	Ecole cantonale d'art de Lausanne Audiovisuel Rue Industrie 30 1030 Bussigny Tél. 021 702'92'22 Fax 021 702'92'09	Simplon 3 1800 Vevey 021 922'81'59 021 922'81'59

④ **M. Stefan HOLLÄNDER** 24 Heures Presse Av. d'Ouchy 18
Service de documentation 1006 Lausanne
33, av. de la Gare
1001 Lausanne

Tél. 021 349'42'39 021 616'43'64
Fax 021 349'44'19

⑤ **Mme Evelyne LUTHI-GRAF** Archives communales Av. de la Gare 4
de Montreux 1800 Vevey
Grand'Rue 73
1820 Montreux

Tél. 021 962'77'85 021 922'36'40
Fax 021 962'77'89 021 922'36'40
Heures de présence : 8-12 h. - 13-17 h.
sauf mercredi (répondeur)

⑥ **M. Albert PFIFFNER** Nestec SA ch. du Grand-Pin 51
Archives historiques 1802 Corseaux
Av. Nestlé 55
1800 Vevey

Tél. 021 924'19'49 021 922'36'30
Fax 021 924'45'40

⑦ **M. Alphonse RIVIER** Archives communales Valmont 20
de Pully 1010 Lausanne
1009 Pully

Tél. 021 721'35'36 021 652'77'76
Fax 021 721'31'15
Heures de présence : mardi et jeudi
9-12 h. - 14-16 h.

Secrétaire-comptable :

Mme Ruth LINIGER
Route du Pavement 117
1018 Lausanne

Tél. 021 647'12'05

CCP 60-377052-4

Membres de l'Association au 6 juin 1998

Membres collectifs (15 Institutions) :

- Archives historiques régionales, M. J.-G. Rivolin, pl. de l'Académie Saint-Anselme 2, I-11100 Aoste
- Archives cantonales vaudoises, M. Gilbert Coutaz, rue de la Mouline 32, 1022 Chavannes-près-Renens
- Archives de la Ville de Lausanne, M. Frédéric Sardet, rue du Maupas 47, Case postale, 1000 Lausanne 9
- Association des secrétaires municipaux, M. Jacques Bertoliatti, rte du Bois 23, 1024 Ecublens
- Banque cantonale vaudoise, M. J.-L. Emmenegger, Case postale 300, 1001 Lausanne
- Comité International Olympique, Mme Antoinette Dufour, Château de Vidy, 1007 Lausanne
- Institut Benjamin Constant, UNIL, Bâtiment central, 1015 Lausanne-Dorigny
- La Source, Ecole romande de soins infirmiers, Archives, av. Vinet 30, 1004 Lausanne
- Musée Olympique, M. B. de Chassey, Quai d'Ouchy 1, 1006 Lausanne
- Université de Lausanne, BRA 204, M. Olivier Robert, 1015 Lausanne-Dorigny
- Glossaire des patois de la Suisse romande, M. H. Chevalley, av. DuPeyrou 6, Neuchâtel
- Etablissement Cantonal d'Assurance, M.J.-R. Guignard, av. du Général-Guisan 56, 1009 Pully
- Musée des arts et des sciences, M. Daniel Glauser, av. des Alpes 10, 1450 Sainte-Croix
- Staatsarchiv St. Gallen, Quästor VSA, Regierungsgebäude, 9001 St. Gallen
- Nestec S.A., M. Albert Pfiffner, av. Nestlé 55, 1800 Vevey

Membres collectifs (82 Communes)

- Commune d' Arzier, 1273 Arzier
- Commune d' Aubonne, place du Marché 12, 1170 Aubonne
- Commune de St-Barthélemy, Maison du Talent, 1041 St-Barthélemy
- Commune de Baulmes, Hôtel de Ville, 1446 Baulmes
- Commune de Bex, Case postale 64, 1880 Bex
- Commune de Blonay, ch. des Oches, Case postale 171, 1807 Blonay
- Commune de Bousens, 1034 Bousens
- Commune de Bretigny, rue du Village, 1041 Bretigny
- Commune de Buchillon, rue Roger de Lessert, 1164 Buchillon
- Commune de Bullet, 1453 Bullet
- Commune de Bussigny, pl. de l'Hôtel-de-Ville 1, 1030 Bussigny-près-Lausanne
- Commune de Chamblon, 1436 Chamblon
- Commune de Chésereux, rte du Vieux Collège, 1275 Chésereux
- Commune de Colombier, 1114 Colombier (VD)
- Commune de Commugny, 1291 Commugny
- Commune de Coppet, Grand'Rue 65, 1296 Coppet
- Commune de Corcelles-près-Payerne, 1562 Corcelles-près-Payerne
- Commune de Cossonay, pl. du Temple 2, 1304 Cossonay
- Commune de Crissier, ch. de Chisaz 1, 1023 Crissier
- Commune de Cuarnens, 1309 Cuarnens
- Commune de Cugy, rue du Village 13, 1053 Cugy
- Commune de Cully, "La Maison Jaune", 1096 Cully
- Commune de Dully, 1195 Dully
- Commune d' Ecublens, ch. de la Colline 5, 1024 Ecublens
- Commune d' Etoy, pl. St-Jaques, 1163 Etoy
- Commune de Founex, Grand'Rue 32, 1297 Founex
- Commune de Gimel, 1188 Gimel
- Commune de Gingins, 1276 Gingins
- Commune de Gland, Grand-Rue 38, 1196 Gland

- Commune de Goumoens-la-Ville, 1376 Goumoens-la-Ville
- Commune de Grandvaux, Grand'Rue 1, 1603 Grandvaux
- Commune de Granges-près-Marnand, 1523 Granges-près-Marnand
- Commune de Jongny, route de Châtel 38, 1805 Jongny
- Commune de Jouxten-Mézery, ch. de Beau-Cèdre 1, 1008 Jouxten-Mézery
- Commune de Lavey-Morcles, 1892 Lavey-Village
- Commune de Leysin, Maison de Commune, 1854 Leysin
- Commune de L'Isle, 1148 L'Isle
- Commune de Lucens, Hôtel de Ville, 1522 Lucens
- Commune de Lully, 1132 Lully
- Commune de Lutry, Le Château, case postale 190, 1095 Lutry
- Commune de Marchissy, 1261 Marchissy
- Commune de Mauborget, 1453 Mauborget
- Commune de Mex, rue du Temple, case postale 33, 1031 Mex
- Commune de Mies, rte des Pénys 2, 1295 Mies
- Commune de Mollens, 1146 Mollens
- Commune de Montherod, 1174 Montherod
- Commune de Montreux, Grand'Rue 73, case postale 1117, 1820 Montreux
- Commune du Mont-sur-Lausanne, rte de Lausanne 16, 1052 Le Mont-sur-Lausanne
- Commune de Morges, case postale 395, 1110 Morges 1
- Commune de Morrens, Le Château, place du Village 1, 1054 Morrens
- Commune de Moudon, Hôtel de Ville, case postale 43, 1510 Moudon
- Commune d' Ollon, 1867 Ollon
- Commune d' Oppens, 1413 Oppens
- Commune de Payerne, Hôtel de Ville, 1530 Payerne
- Commune de Penthaz, rue du Vieux-Collège 7, 1303 Penthaz
- Commune de Prangins, La Place, case postale 48, 1197 Prangins
- Commune de Préverenges, rue de Lausanne 23, 1028 Préverenges
- Commune de Prilly, route de Cossonay 40, 1008 Prilly
- Commune de Pully, av. du Prieuré 2, case postale 63, 1009 Pully
- Commune de Renens, rue de Lausanne 33, 1020 Renens
- Commune de Rolle, Grand'Rue 44, 1180 Rolle
- Commune de Romainmôtier-Envy, 1323 Romainmôtier
- Commune de Rougemont, Bâtiment communal, 1838 Rougemont
- Commune de Sainte-Croix, rue Neuve 10, 1450 Sainte-Croix
- Commune de St-Légier-La Chiésaz, rte des Deux-Villages 23, 1806 St-Légier-La Chiésaz
- Commune de Saubraz, 1189 Saubraz
- Commune de Savigny, rte de Mollie-Margot 4, 1073 Savigny
- Commune de Tannay, route F.-L. Duvillard 6, 1295 Tannay
- Commune de La Tour-de-Peilz, case postale 52, 1814 La Tour-de-Peilz
- Commune de Treycovagnes, 1436 Treycovagnes
- Commune de Valeyres-sous-Montagny, 1441 Valeyres-sous-Montagny
- Commune de Valeyres-sous-Rances, 1358 Valeyres-sous-Rances
- Commune de Vevey, Hôtel de Ville, case postale 180, 1800 Vevey 2
- Commune de Veytaux, rue du They 1, 1820 Veytaux
- Commune de Villars-le-Terroir, 1041 Villars-le-Terroir
- Commune de Villars-Tiercelin, 1058 Villars-Tiercelin
- Commune de Villeneuve, Maison de Commune, case postale 16, 1844 Villeneuve
- Commune de Villette, rue du Village 2, 1603 Aran
- Commune de Vufflens-la-Ville, rue de la Poste 10, case postale 25, 1302 Vufflens-la-Ville
- Commune de Vullierens, 1115 Vullierens
- Commune d' Yverdon-les-Bains, Hôtel de Ville, 1400 Yverdon-les-Bains
- Commune d' Yverne, 1853 Yverne

Membres individuels (88)

- Commune de l'Abbaye, 1344 L'Abbaye
- Ackermann Isabelle, ch. de Somais 11, 1009 Pully
- Amiguet Henri, rte de Crochet 24, 1095 Lutry
- Anglas Sansonnens Laurence, SCRIS, Centre de documentation, rue de la Paix 6, 1014 Lsnne
- Aymon Ghislaine, rue du Paradis, 1967 Bramois (Valais)
- Baatard Gisèle, Le Bosquet, rte de Lavaux 55, 1095 Lutry
- Barbeau Bernard, ch. des Trésans 3b, 1295 Mies
- Bernard Perrin Pascale, rte Deux-Villages 21, 1806 St-Légier
- Bielman Anne, ch. de la Colline 4, 1880 Bex
- Bissegger Paul, rue du Village 17, 1053 Cugy (VD)
- Bonnard Jaques, rue Curtat 4, 1005 Lausanne
- Bourban-Mayor Elisabeth, ch. de la Dôle 4, 1260 Nyon
- Bovard Pierre-André, Grand'Rue 89, 1110 Morges
- Bussard Fernand, Evêché de Fribourg, case postale 271, 1701 Fribourg
- Buxcel Emile, ch. de la Vuachère 18, 1005 Lausanne
- Chapuisat Jean-Pierre, route de la Plaine 40, 1022 Chavannes-près-Renens
- Chetelat Norbert, rue du Village, 1034 Boussens
- Chevallaz Georges-André, ch. Vulliettaz 113, 1096 Epalinges
- Conne Maurice, Grand'Rue 64, 1095 Lutry
- Cosandey Roland, rue du Simplon 3, 1800 Vevey
- Coutaz Gilbert, route du Signal 23, 1018 Lausanne
- Creton Rosa Thea, ch. des Sources 5, 1110 Morges
- Curchod Albert, bd Louis-Dapples 16, 1800 Vevey
- Dahler Ralf, av. Mon-Loisir 11, 1006 Lausanne
- Dentan Diem-Huyen, rue du Bugnon 46, 1011 Lausanne
- Depoisier Michel, rue du Bugnon 4, 1020 Renens
- Desponds Liliane, ch. des Grand'Portes 11, 1807 Blonay
- Devalloné André, Les Erables, rte des Tavernes, 1502 Châtillens
- Dubath Jean-Yves, SRA, av. de l'Université 3, 1014 Lausanne
- Ducraux Louis, ch. des Alpes 4, 1350 Orbe
- Duruz Olivier, en la Fin de Non Champs, 1545 Chevroux
- Egger Eugène, ch. de Trembley 5, 1197 Prangins
- Emery Yvette, av. des Alpes 48, 1006 Lausanne
- Favez Pierre-Yves, ch. de Contigny 15, 1007 Lausanne
- Favre Jacqueline, Beaulieu 7, 1890 St-Maurice (Valais)
- Feihl Olivier, ch. de la Damataire 3, 1009 Pully
- Francillon Denise, av. du Grammont 20, 1007 Lausanne
- Fugier Vincent, ch. du Dernier Mur, 1031 Mex
- Gagnebin Luc, Greffe municipale, av. de la Gare 46, 1022 Chavannes-près-Renens
- Geiser Anne, Cabinet des médailles, Palais de Rumine, Place de la Riponne 6, 1014 Lausanne
- Gilliéron Christian, pl. du Nord 5, 1005 Lausanne
- Golay Sylvain, ch. des Mélèzes 30, 1347 Le Sentier
- Gonin Adolphe, ch. des Vignes 7, 1196 Gland
- Grange Didier, ch. Fief-de-Chapitre 11, 1213 Petit-Lancy
- Grote Michèle, rte Pré-Jaquet 23, 1844 Villeneuve
- Groux Samuel, 1046 Bioley-Magnoux
- Guignard Henri-Louis, ch. de Jordillon, 1602 La Croix-sur-Lutry
- Guisan Marjolaine, ch. de la Reraise 28, 1616 Attalens (Fribourg)
- Gurtner Claudine, route de Morat, 1595 Faoug
- Hausmann Germain, Terreaux 3, 2022 Bevaix (Neuchâtel)
- Hautier Maurice, ch. des Etangs 5, 1305 Penthalaz
- Holländer Stefan, Gellertpark 4, 4052 Bâle
- Humbert Madeline, Devant le Vaud, 1261 Le Vaud
- Le Comte Guy, rue du Village-Suisse 14, 1205 Genève
- Magnin Eric, ch. de la Bergère 16, 1188 Gimel

- Maillard Jean-Pierre, ch. des Biolettes 12, 1054 Morrens
- Matthey Jean-Louis, Jolimont 5, 1005 Lausanne
- Meyer Jean, place du Château 5, 1260 Nyon
- Mincio Danielle, BCU, Bâtiment central, 1015 Lausanne-Dorigny
- de Mulinen Pascale, ch. de la Pacottaz, 1806 St-Légier
- Netz Sylvie, ch. du Liaudoz 2, 1009 Pully
- Nicod Jean-Marc, rue du Collège, 1523 Granges-près-Marnand
- Pache Robert, ch. de Montéclard 48, 1066 Epalinges
- Pettinaroli Emile, ch. Grandes-Vignes 3, 1295 Mies
- Pflug Léopold, 1175 Lavigny
- Pictet Robert, av. Eugène-Rambert 28, 1005 Lausanne
- Pillet-Will Thierry, rue Forel 8, 1162 St-Prex
- Portenier Madeleine, Les Grand-Champs 4b, 1279 Bogis-Bossey
- De Raemy Daniel, chemin du Château 15, 1422 Grandson
- Ramelet Pierre, Grand-Chêne 5, case postale 3633, 1002 Lausanne
- Raymond Denyse, ch. de Bonne-Espérance 20, 1006 Lausanne
- Renaud Rémi, rue Baudin 6, 1188 Gimel
- Renevier Laurent Christian, rte d'Aire-la-Ville 224, 1242 Satigny
- Reymond Pierre-André, ch. Cytises 24, 1347 Le Sentier
- Rivier Alphonse, Valmont 20, 1010 Lausanne
- Roch Nadia, ch. Vulliette 38, 1000 Lausanne 25
- Rochat Gilbert, ch. Prélaz 1, 1260 Nyon
- Rochat Rémy, rue du Collège 2, 1343 Les Charbonnières
- Rossel Patrice, ch. Verney 6, 1009 Pully
- Ruegg Marcel, Château-Sec 17, 1009 Pully
- Salvi Cepl Elisabeth, bd Arcangier 41, 1800 Vevey
- Sardet Frédéric, av. Dapples 7, 1006 Lausanne
- Soguel Gilbert, place du Pont 2, 1337 Vallorbe
- Steudler Brigitte, BCU, place de la Riponne 6, 1005 Lausanne
- Tissot Laurent, av. Marc-Dufour 5, 1007 Lausanne
- Tosti René, rue Basse 2, 1422 Grandson
- Traverso Turrin Laura, via Belvedere, 6930 Bedano (Tessin)
- de Tschamer Emmanuel, ch. du Renolly, 1175 Lavigny

Membre étudiant (1)

- Astreoud Janick, Tour-Grise 24, 1007 Lausanne

Consultation des archives de la Deuxième guerre mondiale

Les archivistes communaux et les municipalités ont été sollicités à plusieurs reprises ces derniers mois par des particuliers ou des associations désireux de retrouver la trace de victimes du nazisme, réfugiées ou refoulées de notre territoire, ainsi que le sort des cautions versées par ces personnes, durant la Deuxième Guerre mondiale.

D'autres enquêtes sont également en cours sur les fonds en déshérence.

En vue de faire toute la lumière sur l'attitude des autorités politiques, judiciaires et bancaires à l'égard des réfugiés et le sort des cautions versées à la Banque cantonale vaudoise, le Conseil d'Etat du canton de Vaud a créé le *Groupe de recherches sur la politique vaudoise du Refuge*, sous la responsabilité de M. le professeur André Lasserre, assisté de Mme Nathalie Gardiol et M. Laurent Droz,

Ce groupe de travail est en contact étroit et permanent avec la *Commission indépendante d'experts* que préside M. le professeur Jean-François Bergier

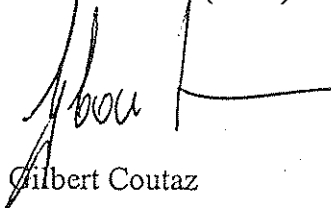
M. Lasserre et ses assistants effectuent leurs recherches principalement aux Archives cantonales vaudoises où le Groupe possède une boîte aux lettres.

Par souci de cohérence dans la démarche et de centralisation de l'information, vous voudrez bien prier vos correspondants éventuels d'adresser leurs demandes directement à :

Monsieur le professeur André Lasserre
Groupe de recherches sur la politique vaudoise du Refuge
p.a. Archives cantonales vaudoises
Rue de la Mouline 32
1022 Chavannes-près-Renens

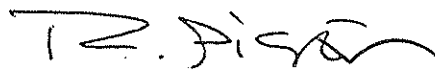
Veillez croire, Madame, Monsieur l'archiviste à l'expression de notre parfaite considération

Le directeur des Archives
cantonales vaudoises (ACV)



Gilbert Coutaz

Le président de l'Association
vaudoise des archivistes (AVA)



Robert Pictet

Chavannes-près-Renens, le 17 avril 1998

La collaboration entre les Archives cantonales et les Communes : une alerte centenaire à la croisée des chemins

Les archives communales...

Que voilà un problème de tout repos. Des papiers, des dossiers dont la mission active est terminée. En somme, de bons serviteurs mis à la retraite. Sobres et discrets, ils ne consomment guère qu'un peu de place et beaucoup de poussière. Habités à l'obscurité de leur nouveau séjour et à l'indifférence des hommes dont ils ont soulevé les passions, du moins pour certains d'entre eux, ils resurgissent au détour d'une curiosité furtive ou d'un intérêt d'historien.

Ils dorment.

C'est leur nouvelle mission.

Pourtant, comme de bons chiens de garde, ce n'est que d'un oeil. Leur sommeil est assorti d'une tâche méconnue, celle d'être les témoins fidèles et authentiques de notre mémoire, fragile et menacée, qui l'éloigne dans l'infini du temps et dont la connaissance tisse des liens entre passé et présent.

Des prédécesseurs éclairés

Reléguées dans le beffroi du temple ou dans le clocher de l'église, consultées parfois dans des conditions précaires, les archives doivent leur présence à diverses initiatives souvent remises en cause, parfois anéanties. Des réfugiés huguenots les auscultèrent au XVII^e siècle. Le XVIII^e siècle garde le souvenir de pasteurs humanistes et généalogistes; les siècles suivants bénéficièrent du concours intuitif d'instituteurs, de secrétaires de commune ou d'érudits locaux, relayés par l'archiviste d'Etat à l'orée du XX^e siècle. Conscients de leurs responsabilités patrimoniales, ces passionnés ont, par leur clairvoyance, sauvé de l'oubli, de la dent du rongeur ou du dédain de l'ignorance nos références culturelles, nos racines, notre cadre de vie, notre quotidien.

Les archives ont donné un sens à notre développement; elles ont forgé notre identité. C'est pourquoi, nous observons aujourd'hui un engouement naturel pour explorer notre passé : les anniversaires foisonnent, les publications abondent, les survivants des tragédies du XX^e siècle nous font réfléchir douloureusement.

Une conception renouvelée de la mémoire

Pour scruter cette mémoire, l'archiviste voit surgir à ses côtés bénévoles, retraités ou associations; des dépôts thématiques s'affichent pour couvrir de nouveaux espaces documentaires. Spécialistes dans leur domaine ou autodidactes, ces passionnés ont entraîné dans leur sillage leur conception et leur expérience de la mémoire; il ont élargi le champ des préoccupations traditionnelles de l'archiviste. Mués en ethnologues, ils ont focalisé leur passion sur des traditions menacées ou porté leur dévolu sur l'image et le son. Ils ont contribué à renouveler et à diversifier la perception des "archives". Le manuscrit côtoie dorénavant la photographie, le microfilm, le disque vinyle, la disquette informatique, la cassette vidéo; l'imprimé publicitaire illustre l'acte notarié. Et l'on constate que l'écrit n'est qu'une forme de témoignage parmi d'autres.

Fragilité des nouveaux supports documentaires

Ces interventions ont démontré la fragilité des sources et, corollairement, le besoin d'unir compétences, ressources financières et moyens techniques, d'harmoniser formation, discours et connaissances professionnelles pour éviter que ne disparaissent sous l'effet conjugué de la masse documentaire, de l'isolement des responsables, de la toute-puissance d'une technologie éphémère et des restrictions budgétaires, des pans entiers de notre mémoire. On se prend déjà à regretter amèrement qu'un peu d'argent, qu'une chaîne de compétences et de solidarité n'aient pu empêcher des destructions intempestives.

Redéfinir le rôle de l'Etat

L'Etat se doit de sauver la mémoire de ses enfants. Son rôle est bien d'éveiller les consciences, de faire échec à l'amnésie collective et à l'ignorance de nos richesses intrinsèques. Il se doit de protéger nos communautés des éternels recommencements en dotant notre société d'une perspective plus juste sur nos acquis.

Les communes posent des questions incisives, attendent des réponses précises, des solutions pragmatiques. L'informatique les questionne quotidiennement : elles redoutent autant la noyade que l'amnésie documentaire. Alors qu'elles devraient s'attendre à la protection de leur patrimoine et à une valorisation de leur mémoire, le concours traditionnel de l'Etat, non remis en cause dans son principe, se voit pourtant limité. Il importe donc de cultiver les réseaux de collaboration, les complicités et le capital de sympathie patiemment accumulés entre érudits locaux, autorités et archivistes, mais simultanément de déplacer le centre de gravité vers la commune. Un partenariat renouvelé pointe à l'horizon. Les collectivités vont devoir évoluer vers une prise en charge plus active. L'archiviste d'Etat ne jouera plus le rôle du factotum effectuant rangement et répertoire, maniant aussi bien le latin que la scie et le marteau. Des relais devront émerger.

Vers un partenariat actualisé

La révision de la politique de gestion des documents administratifs et des archives, la réécriture des mandats respectifs, la rationalisation du déroulement des activités, l'automatisation de certaines tâches, la révision de la structure de classification, du calendrier de conservation et d'élimination, et le réaménagement des procédures, devront être mis à l'ordre du jour.

L'archiviste devrait pouvoir former à son tour des responsables aptes à gérer le ménage documentaire, à confectionner et à tenir à jour le répertoire, à conditionner les archives dans des locaux adaptés, à prévoir et à organiser les versements et les éliminations et à gérer le flux documentaire. Certaines communes ont déjà consenti des efforts financiers considérables dans ce sens. Les villes et les chefs-lieux de district sont par nature mieux préparés à cerner les enjeux de la mémoire et à encaisser les dividendes d'une politique culturelle. Le responsable à demeure, délégué culturel ou spécialiste de l'administration, est une réalité vécue dans les centres historiques : Moudon, Vevey, Morges et Nyon, par exemple. L'exposition thématique, l'article de presse bien ciblé, la participation aux commémorations historiques, les visites de dépôts organisées dans le cadre du passeport-vacances ne concourent-ils pas à développer sa reconnaissance au sein de la population?

Inversement, gardons-nous d'abandonner les communes sans ressources et, croit-on, sans histoire, à leur sort. Aucun village ne mérite le désintérêt. La désertification culturelle ne se conçoit pas dans une optique de solidarité patrimoniale.

Créer de nouveaux réseaux de compétences

L'archiviste communal verra sans doute sa fonction évoluer : ne devra-t-il pas assumer des responsabilités régionales, à l'image de ces groupements administratifs, associatifs ou politiques observés dans l'école, l'aménagement du territoire, l'épuration des eaux, la justice ou encore les activités sociales? Le remodelage des districts et les fusions de communes nous sont promis. L'archiviste va devoir amorcer conjointement un rapprochement en direction des musées, des écoles, assumer une présence pédagogique plus marquée. Assurer enfin le relais entre les régions et les associations faïtières en charge du patrimoine. L'archiviste se devra de jouer un rôle de médiateur entre le citoyen et sa mémoire.

Ce partenariat renouvelé induit, à l'évidence, combinaison des forces et des ressources, adaptation des rapports administratifs, actualisation et diffusion de la formation, révision des procédures.

S'unir pour mieux sauvegarder

Premier signe de ce besoin de renouvellement, une association est née. Constatant que les archivistes, les responsables de dépôts thématiques et les associations évoluent dans un domaine

pourtant commun, mais se connaissent peu, les partenaires de la mémoire ont créé en octobre 1996, l'Association vaudoise des archivistes (AVA). Ils possèdent dorénavant un forum où échanger leurs idées et leurs préoccupations, une tribune où présenter le fruit de leurs réalisations. L'Association entend favoriser les échanges d'idées, les rencontres entre spécialistes de la conservation du patrimoine. Elle développe en matière de service, la notion de réseau et de complémentarité.

L'archiviste est situé au lieu géométrique de ces attentes parfois contradictoires. Il se doit de faire face à ces défis. Il y va de la crédibilité de la profession, de la confiance de nos autorités et de l'attente légitime de nos concitoyens.

Abandonnons l'idée d'engranger des archives en prévision de jours meilleurs, mais sélectionnons-les pour mieux valoriser leur contenu.

Elaborer un partenariat renouvelé, c'est privilégier d'abord les priorités conservatoires, la sauvegarde, l'accès aux sources et leur diffusion; c'est aussi éviter l'écueil d'une hypertrophie documentaire grâce à une politique raisonnée de choix.

C'est enfin réaffirmer la primauté de l'inventaire et rien moins que poursuivre une oeuvre patrimoniale multiséculaire.

Robert Pictet, Archives cantonales vaudoises



LE CONSEILLER D'ÉTAT
CHEF DU DÉPARTEMENT DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE
ET DES CULTES

Monsieur Robert PICTET
Président de l'Association vaudoise
des archivistes (AVA)
Secrétariat et comptabilité
p.a. Mme Ruth LINIGER
Rte du Pavement 117

1018 LAUSANNE

Lausanne, le 16 janvier 1997

Création de l'Association vaudoise des archivistes

Monsieur le Président,

Votre courrier du 6 courant concernant la création de l'AVA m'est bien parvenu et je vous en remercie.

Ayant suivi la démarche entreprise par M. Gilbert Coutaz, directeur des ACV, et qui aboutit à la création de cette nouvelle association vaudoise des archivistes, je ne puis que me réjouir de la voir portée sur les fonds baptismaux.

Tout à fait exceptionnellement, le Service des activités culturelles prélèvera sur un fonds spécial le montant de 2'500 fr. qui vous est nécessaire pour permettre à votre association de démarrer. Vous voudrez bien pas conséquent utiliser ce montant dans le respect de la répartition dont vous faites état dans votre courrier.

Me réjouissant de voir émerger cette association qui, j'en suis persuadé, se révélera fort utile dans notre politique patrimoniale, je vous adresse, Monsieur le Président, mes salutations les meilleures.


Jean Jacques SCHWAAB

ASSOCIATION VAUDOISE DES ARCHIVISTES (AVA)

Secrétariat et comptabilité: p.a. Mme Ruth LINIGER, Rte du Pavement 117 - 1018 LAUSANNE

☎ 021 647'12'05
CCP 60-377052-4

BULLETIN D'ADHÉSION

Madame/Mademoiselle/Monsieur

Nom et prénom :

Profession/Raison sociale :

Rue et No. :

No. postal : Localité :

demande son admission à l'Association vaudoise des archivistes (AVA) en qualité de :

- | | | | |
|--------------------------|-------------------------|-----------|--------|
| <input type="checkbox"/> | membre collectif | Fr. 90.-- | par an |
| <input type="checkbox"/> | membre individuel | Fr. 30.-- | par an |
| <input type="checkbox"/> | membre étudiant/chômeur | Fr. 20.-- | par an |

Date : Signature :

XX

ASSOCIATION VAUDOISE DES ARCHIVISTES (AVA)

Secrétariat et comptabilité: p.a. Mme Ruth LINIGER, Rte du Pavement 117 - 1018 LAUSANNE

☎ 021 647'12'05
CCP 60-377052-4

BULLETIN D'ADHÉSION

Madame/Mademoiselle/Monsieur

Nom et Prénom :

Profession/Raison sociale :

Rue et No. :

No. postal : Localité :

demande son admission à l'Association vaudoise des archivistes (AVA) en qualité de :

- | | | | |
|--------------------------|-------------------------|-----------|--------|
| <input type="checkbox"/> | membre collectif | Fr. 90.-- | par an |
| <input type="checkbox"/> | membre individuel | Fr. 30.-- | par an |
| <input type="checkbox"/> | membre étudiant/chômeur | Fr. 20.-- | par an |

Date : Signature :

Carte de membre

Plusieurs personnes ont suggéré à votre comité de créer une carte de membre pour légitimer leur affiliation auprès d'une association professionnelle.

Ce souhait légitime sera réalisé dès 1999 sous forme d'une carte de membre imprimée sur le récépissé postal du versement de la cotisation annuelle.

Ce récépissé portera la raison sociale de l'Association, ainsi que "*Carte de membre 1999*" et ainsi de suite chaque année, chaque membre inscrivant son nom et adresse à l'endroit indiqué.

(Modèle de la carte de membre)

FONDATION SUISSE POUR LA RESTAURATION ET LA CONSERVATION DU PATRIMOINE PHOTOGRAPHIQUE

La **Fondation Suisse pour la Restauration et la Conservation du Patrimoine Photographique** a été créée en 1986 sous l'égide du Canton et de la Ville de Neuchâtel, avec le concours du Fonds National de la Recherche Scientifique (Programme National de Recherche 16).

Installée sur trois niveaux dans un superbe immeuble du 18e. siècle au coeur de la vieille ville de Neuchâtel, la Fondation est un centre national de compétences en matière de conservation et de restauration des documents photographiques.

Ses différents départements - **bureau de conseil en conservation, atelier de restauration, atelier de tirage moderne et ancien, atelier de montage archival** - sont à la disposition des musées, bibliothèques, archives et collections privées en Suisse comme à l'étranger.

A ce titre, notre institut traite, au niveau de la conservation, de la restauration ou du tirage, les collections des institutions suivantes : Office Fédéral de la Culture, Musée de l'Elysée - Lausanne, Musée de la Communication - Bern, Comité International Olympique - Lausanne, Musée Olympique - Lausanne, Archives Fédérales - Bern, Ville de Zürich, collections privées.

Notons enfin que la Fondation poursuit son mandat de recherche en matière de méthodes et techniques de restauration en participant activement aux projets de MEMORIAV.

Président : Rémy Scheurer, Recteur, Conseiller National

Directeur : Christophe Brandt

A propos de la Fondation suisse pour la restauration et la conservation du patrimoine photographique

Nous célébrions, il y a peu, le 160^e anniversaire de l'invention et de la diffusion de la photographie.

Perçue tout d'abord comme miroir du monde (Baudelaire), puis comme transformation ou trace (Ph. Dubois- R. Barthes) de cette même réalité, l'image obtenue au moyen de la camera oscura occupe une place particulière dans les moyens de représentation.

En effet, n'oublions pas, qu'il y a quelques années encore, la photographie était essentiellement une source iconographique; elle "donnait à voir" le monde, comme un reflet fidèle de la réalité. Aujourd'hui, notre perception de ce nouveau médium a sensiblement évolué. Nous avons mieux compris la nature de la relation que la photographie entretient avec son référent. Il y a bel et bien présence "objective" du réel fixé sur la pellicule comme une ombre portée sur le sol mais il y a aussi construction, représentation et non simple transfert.

Construction mentale et fruit d'une démarche artistique ou simple élément anonyme de documentation, l'image photographique opère sans cesse entre ces deux pôles, va de l'un à l'autre. C'est là sa force. Ce double fonctionnement avec le réel fait de la photographie un médium "naturellement" lié à notre mémoire collective. En ce sens, l'image aux sels d'argent nous permet de comprendre et de retrouver la cohérence du monde, des êtres et des choses.

Cent cinquante ans après son invention, la photographie a recouvré sa réelle dimension et son double statut : représentation et objet.

Ainsi, la photographie fait partie intégrante de nos patrimoines nationaux au même titre que les livres, manuscrits, bâtiments et paysages auxquels elle offre parfois un éclairage nouveau.

La photographie, élément de patrimoine

Pour récente qu'elle soit dans l'histoire des arts graphiques, la photographie est paradoxalement un médium fragile. Sa structure, essentiellement composée de métal/argent et d'un support en verre, métal, papier ou polyester, est susceptible de se dégrader rapidement quand les conditions de fabrication (archives contemporaines) ou de conservation (collections du siècle dernier) ne sont pas respectées.

Pour répondre à ces différentes préoccupations et exécuter les mandats qui lui sont confiés, la Fondation suisse pour la restauration et la conservation du patrimoine photographique, le Fonds National de la Recherche Scientifique (FNRS), la Ville et le Canton de Neuchâtel ont favorisé le développement d'un atelier complet - **La Chambre Claire** - dans le domaine de la photographie.

Notre institut dispose ainsi de cinq départements, susceptibles de répondre aux différents besoins des musées et archives suisses, en matière de **conservation, archivage, restauration et tirage des documents photographiques anciens et modernes.**

1. Atelier de restauration

La restauration des documents photographiques est une discipline récente, encore peu développée en Europe, et qui repose sur trois éléments essentiels :

- 1) une parfaite connaissance de l'histoire de la photographie et de l'histoire des procédés
- 2) une maîtrise technique qui relève d'un savoir à la fois scientifique et artistique
- 3) le respect et l'application de la charte de restauration

Toute intervention débute par un examen attentif du document en présence, de manière à identifier la technique utilisée. En effet, il faut garder à l'esprit qu'une photographie - terme générique - peut être réalisée à partir d'une centaine de procédés différents. Cette première étape permet d'établir avec précision la nature du support (métal, papier, verre...), la composition de la couche image (sels argentiques, fer, platine, pigments...) et de son liant (amidon, albumine, collodion, gélatine...)

Suivront une série de mesures physico-chimique, de micro-analyses, de relevés des altérations à l'oeil ou à la loupe binoculaire, bref...l'établissement d'un véritable diagnostic qui, au terme de l'analyse, permettra de décider du ou des traitements à appliquer.

Nos travaux portent aussi bien sur des plaques négatives au collodion au gélatino-bromure d'argent (plaque cassés, décollement de l'émulsion, sulfuration...) que sur des épreuves de toutes natures : papier salé, papier albuminé, papiers aristotypes, épreuves au platine ou au charbon, papiers modernes (supports inadéquats, déchirures, lacunes, taches, décoloration, présence de micro-organismes...) sans oublier des procédés aussi particulier que le daguerréotype, les ferrotypes ou les ambrotypes.

Les travaux sont entrepris à la suite d'un dialogue nécessaire et souvent fructueux avec les conservateurs responsables des collections.

Les interventions réalisées sont avant tout des traitements de préservation (consolidation des supports, élimination des micro-organismes en autoclave, reconstitution des lacunes, doublage, isolation...) qui obéissent au principe de réversibilité. Il y a là une prise de position nette. Nous ne souhaitons pas entreprendre, comme certaines écoles le proposent, des travaux de restauration chimique pour la simple et bonne raison que le résultat est aléatoire, le principe de réversibilité bafoué, et que la structure argentique de l'image en est gravement modifiée.

Les incunables de la photographie ont à peine plus de cent cinquante ans. C'est dire s'ils sont récents et c'est souligner également notre responsabilité face à des documents que nous avons pour devoir de transmettre intacts aux générations futures. Les traitements chimiques doivent nous intéresser dans le cadre de la recherche et de l'expérimentation mais en aucun cas dans le cadre de notre pratique quotidienne.

Cette parenthèse refermée, notons encore que l'ensemble des paramètres relevés et des résultats obtenus sont consignés, pour chaque phototype, dans un rapport de restauration. Ainsi, d'autres après nous, pourront reprendre à la base nos travaux avec peut être une autre philosophie et sans doute de nouvelles techniques issues des progrès technologiques.

Réalisations :

Restauration des collections suivantes : **Confédération** (Bern), **Office Fédéral de la Culture** (Bern), **Archives Fédérales** (Bern), **PTT- Museum** (Bern), **Bibliothèque Cantonale et Universitaire de Fribourg**, **Volkerkunde Museum** (Bâle), **Comité International Olympique** (Lausanne), **Musée Olympique** (Lausanne), **Musée de l'Elysée** (Lausanne), **Biblioteca Regionale** (Locarno), **Ville de Zürich** (Cinéma STUDIO 4), **Musée Suisse de l'Appareil Photographique** (Vevey), **Musée Historique de Lausanne** (Lausanne), **Musée Historique du Vieux-Vevey** (Vevey), **Stiftung für die Photographie** (Zürich), **Collection Ruth et Peter Herzog** (Bâle), **collections privées ...**

2. Atelier de tirage ancien & reprint

Les institutions chargées de conserver le patrimoine photographique sont parfois en possession de plaques négatives ou de calotypes (négatifs sur papier) dont les épreuves correspondantes sont demeurées introuvables. D'autre part, certaines épreuves originales du XIXe siècle nous sont parvenues dans des états de dégradation suffisamment avancés pour que la lecture harmonieuse et intégrale de l'image en soit compromise. Dans ces deux cas de figure, il est alors nécessaire de procéder au reprint des épreuves dans l'esprit et la technique de l'auteur. Le recours au procédé original ne relève pas de la fantaisie ou d'une volonté passéiste. Il correspond au respect de la nature même des phototypes qui vont souvent par couple. Au calotype correspond le papier salé comme le papier albuminé s'accorde naturellement à la plaque au collodion.

C'est la lecture des originaux qui est ici en jeu.

Un calotype tiré sur un papier moderne ne transmettra pas les mêmes informations qu'un tirage sur papier salé. C'est la formation même de l'image (le noircissement direct), la matière apparente du support, la quantité d'argent retenue dans les fibres qui contribuent à une autre vision.

Le reprint est toutefois une opération de prestige réservée à quelques pièces jugées exceptionnelles.

Nous sommes donc parfois conduits à confectionner artisanalement ces supports du XIXe siècle. Nous choisissons alors nos papiers, une formule chimique proche de celle de l'auteur et nous fabriquons pièce par pièce des papiers salés, des papiers albuminés, des épreuves en callitypie ou au platine. C'est un travail lent, hors du temps. Nous imprimons cinq à six épreuves par jour.

Il faut cependant ajouter qu'un reprint ne sera jamais l'alter ego d'une épreuve originale : c'est une tentative de réédition, réfléchie, documentée et sensible.

Soucieux d'éviter toute confusion sur le plan du marché de l'art, nos tirages comportent un filigrane ou un sceau dans la fibre du papier qui signale un certain nombre d'indications dont la mention "reprint".

Réalisation :

Fonds Jean WALTHER. Reprint sur papier salé 1995. Collection du Musée Historique du Vieux-Vevey.

3. Atelier de tirage moderne

Les photographes sont parfois comme les compositeurs. Ils s'en tiennent à la vision et n'entendent pas interpréter leur partition. Le tirage n'est pas leur affaire. Ils transmettent alors leurs négatifs à un tireur avec qui ils formeront un tandem.

Ce sont souvent de beaux instants, intenses de complicité et de nuances de gris. Les images deviennent évidentes et simples dans leur retranscription quand l'intention du photographe est renouvelée et prolongée sous la lumière de l'agrandisseur.

Notre atelier de tirage moderne, créé en 1984, poursuit une tradition d'artisan. La matière première que nous utilisons, le papier photographique est primordial. Il fait toujours l'objet d'une discussion et d'une période d'essais et de mise au point avec le photographe. Nous utilisons la plupart des papiers de qualité à disposition sur le marché (Agfa, Oriental Seagull, Kodak, Ilford, Guillemot) que nous traitons avec différents révélateurs conçus par nos soins.

Nous portons également une attention toute particulière à réaliser des épreuves qui respectent les normes internationales en matière de conservation. Ce sont les archives de demain. C'est dire si la conception chimique de notre fixateur, sa teneur en argent et en composés résiduels, les séquences de lavage, les méthodes de séchage sont aussi importants à nos yeux que la dimension visuelle de l'épreuve.

Réalisations :

Fonds HANS STEINER. Collection du Musée de l'Elysée. Une exposition itinérante (1989-90) réalisée par le Musée de l'Elysée - Lausanne avec le soutien de l'Office Fédéral de la Culture
Gustave ROUD - Bibliothèque du Centre Georges Pompidou - Paris 1989.
Ella MAILLART, rétrospective de son oeuvre photographique - Musée de l'Elysée - Lausanne
Fonds Victor ATTINGER (1860-1927) - Musée d'Art et d'Histoire de Neuchâtel (1990)
Rétrospective Jacques THEVOZ - Musée d'Art et d'Histoire - Fribourg, 1991
Voir la Suisse autrement- Musée de l'Elysée - Lausanne, 1991
LEHNHERT et **LANDROCK** - Musée de l'Elysée - Lausanne, 1991
Rétrospective Jean MOHR - Musée de l'Elysée - Lausanne, 1992
Vera ISLER - Musée de l'Elysée - Lausanne, 1992
Jean Pascal IMSAND Galerie Stockregg - Zürich, 1992-93
Giorgio von ARB Sulzer - Winterthur, 1992
Giorgio von ARB Galerie Nikon- Zürich, 1993
Théo FREY - Musée de l'Elysée - Lausanne 1993
Mario del CURTO - Musée de l'Elysée 1994
Mario del CURTO - Allemagne 1994
Geraldo DE BARROS - Sao-Paulo - Brésil 1994
Jean Claude GADMER - Fribourg 1994
Enrico GASTALDELLO - Migrações Sao Paulo 1994-95
Ferenc BERKO - Musée de l'Elysée 1994
Ernst BRUNNER - Lucerne/Zürich 1995
Giorgio von ARB - Zürich 1995
Daniel SCHWARTZ- Modena 1995
LEHNHERT&LANDROCK- Institut du Monde Arabe/Paris 1995
Geraldo DE BARROS- Brasília 1996
Giorgio von ARB - Zürich 1997
Ella MAILLART- Musée de l'Elysée 1997
Geraldo DE BARROS - Houston 1997
Fonds Gilliard : les derniers jours du tsar - Musée de l'Elysée 1998

4. Atelier de montage archival

Les épreuves anciennes une fois restaurées, les nouvelles images achevées, il convient de procéder au montage. Le passe-partout en carton neutre représente une solution satisfaisante du point de vue de la conservation et de la présentation.

Créé en 1988, cet atelier spécialisé traite, chaque année, quelque quatre mille phototypes (collections publiques suisses anciennes et contemporaines - collections privées...).

5. Bureau de conseil en conservation

Restaurer c'est tout d'abord mieux conserver ! Cette petite phrase qu'il nous arrive parfois de prononcer devant une assemblée de conservateurs ou d'archivistes, illustre parfaitement notre doctrine. Notre action quotidienne vise, en effet, à privilégier la circulation des informations en matière de conservation plutôt que d'encourager le recours à la restauration.

C'est dans ce but que nous avons tenu à mettre à disposition des institutions concernées un bureau de conseil. Après avoir analysé le fonctionnement des collections, ce service développe des méthodes propres à favoriser les conditions et les techniques de conservation des phototypes dans les bibliothèques, archives, musées et collections privées.

A chaque fois, la structure et les moyens financiers de l'institution sont largement pris en compte. Cette attitude devrait permettre de ne pas défavoriser les petits musées et d'imaginer et mettre en place, à chaque fois, une solution ponctuelle, souple et efficace.

Notre intervention débute par un examen des phototypes pour en déterminer l'état sanitaire (relevé des altérations principales, recherche d'éventuels micro-organismes, établissement d'un calendrier de travail à court et moyen terme). Par la suite, nous tentons d'améliorer les salles d'archivage (conditions climatiques, vérification des sources d'éclairage, choix du mobilier etc...) et les méthodes de conservation (qualité des pochettes de conservation longue durée, répartitions des phototypes par compatibilité, type de classement, boîte museum pour les épreuves etc...). Nous intervenons également au niveau de la formation du personnel pour apporter une information quant aux manipulations et précautions élémentaires à prendre avec des collections anciennes.

La nouvelle structure mise en place, nous procédons une à deux fois par an, à des contrôles par sondages, pour vérifier et mesurer la stabilité des salles d'archivage et des collections.

Perspectives et développement de la Fondation

Dans le cadre de ses activités, la Fondation collabore avec l'ensemble des instituts européens et américains spécialisés dans les domaines de la conservation et de la restauration des documents photographiques.

Ces échanges de points de vue et d'informations contribuent largement à une meilleure compréhension des phénomènes de dégradation des phototypes et à l'amélioration de techniques spécifiques.

Sur le plan national, la Fondation est membre du comité directeur de MEMORIAV et participe, à ce titre, à des interventions et des projets en faveur de la sauvegarde du patrimoine audiovisuel.

Christophe Brandt
directeur de la Fondation

Faire vivre l'idée du patrimoine

Le 6 décembre 1997, dans le cadre emblématique de Chillon, 270 personnes représentant les milieux des patrimoines naturel et culturel du canton de Vaud, ainsi que diverses personnalités politiques se sont retrouvées.

Cette manifestation s'inscrivait 25 ans après l'adoption, le 16 novembre 1972, par la Conférence générale de l'Unesco de la convention concernant la protection du patrimoine mondial naturel et culturel; 149 pays ont ratifié à ce jour la convention.

Parmi les références historiques, signalons encore la Déclaration internationale des droits de la mémoire de la Terre, émise en 1991, et le programme Mémoire du monde, lancé en 1992.

Les états généraux (c'est ainsi qu'ils ont été désignés) du patrimoine naturel et culturel du canton de Vaud ont été les premiers à se tenir en Suisse; le fait d'avoir combiné le patrimoine naturel et culturel dans une même évaluation constitue sa grande originalité et sa principale force sur le plan suisse.

Les états généraux du patrimoine naturel et culturel du canton de Vaud, une affaire de personnes, de circonstances et de contenus des missions.

Une affaire de personnes

Dans le canton de Vaud, les rapports entre les institutions du patrimoine naturel et culturel ont été, jusqu'à une date récente, établis selon
la parenté des missions
les besoins momentanés
et les affinités unissant les responsables.

Le patrimoine était reconnu à la valeur de ses représentants, ce qui est normal; mais en fait, il a été longtemps l'affaire de figures emblématiques : Freddy Buache, Charles-Henri Favrod ou encore René Berger et Jean-Pierre Clavel.

Cette situation ne pouvait pas rendre compte de la richesse et de la diversité des patrimoines, dans la mesure où ils n'étaient perçus qu'à travers quelques cas, certains brillants, mais étouffants.

Une affaire de circonstances

Les difficultés financières des collectivités et l'arrivée aux responsabilités d'une nouvelle génération, plus coopérative et compréhensive, ont permis depuis le début des années 1990 de fonder de nouvelles relations et de favoriser la mise en place de réseaux de partage.

Une affaire de contenus des missions

La complexité et la technicité des problèmes, l'extension des champs d'interprétation et d'investigations ont fait comprendre très vite aux responsables récemment nommés que les réponses en relation avec le patrimoine se trouvaient en dehors des institutions et à des niveaux plus larges.

J'aime à le dire, beaucoup de réponses à la gestion d'une institution se trouvent à l'extérieur de l'institution. L'environnement institutionnel est aussi important, si ce n'est plus, que le contenu institutionnel.

Dans ces conditions, pressé par les circonstances de dégradations et d'agressions financières, une démarche autour du patrimoine a pu être entamée et développée dans le canton de Vaud sans trop de difficultés. Elle a pu rapidement s'affirmer grâce à un ensemble de volontés et de collaborations.

Des intentions à profusion

Il faut l'admettre, les objectifs ont évolué au fil des semaines.

Dans un premier temps, il s'agissait de garantir un front commun constructif, et non pas rétrograde, des responsables du patrimoine dans le canton de Vaud; ceux-ci devaient se présenter unis contre les attitudes politiques tranchantes et définitives et souligner les risques de démantèlement, si seules des considérations comptables étaient mises en avant. N'ayant ni anticipé le débat financier ni travaillé collectivement, les partenaires du patrimoine devaient se retrouver devant une ligne commune de défense.

Le constat fut aussitôt fait que l'idée des états généraux n'aurait des chances d'intéresser le plus grand nombre que si elle ne se réduisait pas à un exercice opportuniste réservé aux représentants cantonaux. Elle n'avait pas pour but de consolider le pouvoir et l'influence de certains responsables du patrimoine; bien au contraire, c'est le patrimoine qui devait être le gagnant de l'initiative, nullement ses serviteurs.

Le patrimoine est une très longue chaîne de savoirs et d'expériences, de forces publiques et privées, de grandes et de petites institutions, d'associations et de fondations, de groupes et d'individus; tous les maillons sont importants.

Affaiblir l'un des maillons, c'est prendre le risque de distendre les liens et de provoquer des ruptures.

Autrement dit, pour que le patrimoine puisse se profiler dans les esprits et s'inscrire dans la durée, il était important que, dès le départ, les affirmations et les réflexions dépassent le cahier des doléances, les propos corporatistes, sectaires et isolationnistes.

C'est pourquoi, l'objectif du groupe des initiateurs se mua vers une ouverture très large de leur projet pour mieux le légitimer; il fallait éviter la confiscation de l'idée au profit de quelques responsables, tuer le débat en le verrouillant.

Les états généraux devaient faire émerger une présentation de la situation patrimoniale dans le canton de Vaud, mettre en rapport des professionnels et des bénévoles, des institutions de taille et de missions différentes, des patrimoines ignorants de leur contenu et de leurs relations avec d'autres patrimoines.

Chronologie de la démarche

Dès le 10 novembre 1995, un texte intitulé *Pour la convocation des états généraux du patrimoine du canton de Vaud* fut rédigé par les Archives cantonales vaudoises et envoyé à cinq institutions cantonales et de la Ville de Lausanne.

Une première séance de six personnes fut organisée le 20 décembre 1995. Elle réunit les directeurs de la Bibliothèque cantonale et universitaire de Lausanne, du Musée cantonal d'archéologie et d'histoire, du Musée historique de Lausanne, du Musée et jardins botaniques cantonaux et l'archéologue cantonal.

De six à l'origine, le groupe passa, en une année, à quinze membres. La diversité des patrimoines à prendre en compte et l'ampleur des tâches justifiaient l'augmentation du nombre des initiateurs du projet; ainsi les patrimoines naturel, artistique, technique, photographique, filmique et sonore furent ajoutés aux premiers représentants.

Un texte expliquant la démarche, les motivations et les buts du groupe et annonçant la tenue des états généraux fut adressé à 180 représentants du patrimoine. Un questionnaire l'accompagna.

La notion du patrimoine fut définie, un tableau-inventaire des différents inventaires établi, un dépliant réalisé et diffusé largement pour sensibiliser le public aux contenus et aux enjeux du patrimoine dans le canton de Vaud et pour signaler simultanément l'organisation des états généraux.

Des groupes de réflexion par catégories de patrimoine furent mis en place. Les résultats des réflexions servirent à la confection du Livre (blanc) du patrimoine naturel et culturel du canton de Vaud.

Les auteurs du projet, tout en s'investissant dans les groupes de réflexion, se partagèrent les responsabilités en constituant six commissions chargées chacune d'une mission précise :

- a. coordination et liaison avec les autorités;
- b. organisation de la journée du 6 décembre;
- c. programme des interventions lors de la séance plénière du 6 décembre;
- d. relations extérieures, information et démarchage auprès de la presse;
- e. rédaction du livre blanc;
- f. aspects financiers.

Un groupe de responsables culturels de la Riviera, soutenu par l'Office du tourisme de Vevey, se chargea d'organiser pour la matinée du 6 décembre, des visites des sites naturels et culturels qui ne font pas nécessairement partie de l'offre promotionnelle de la région.

Après avoir été mis en circulation auprès de tous les partenaires, le texte *Déclaration pour le patrimoine naturel et culturel du canton de Vaud* fut finalisé avant la séance du 6 décembre 1997; ce texte fut proposé, le 6 décembre, à la signature des participants qui l'avaient admis au préalable.

Ce n'est que le 25 juin 1997 que le groupe des initiateurs fonda l'Association pour le patrimoine naturel et culturel du canton de Vaud; elle devait procurer des ressources financières et donner les moyens de poursuivre l'existence entreprise au-delà du 6 décembre 1997.

Le Livre *Le Patrimoine vaudois existe, nous l'avons rencontré* fut achevé au début de novembre et diffusé et vendu à 500 exemplaires; il est aujourd'hui épuisé.

L'Association réunit une somme de Fr. 12'000.--. Elle évita de recourir à des aides officielles de l'Etat et des collectivités communales pour garder toute indépendance dans sa démarche.

Le numéro spécial, riche de 56 pages, de la *Feuille des Avis officiels du canton de Vaud* fut consacré entièrement aux Identités patrimoniales du canton de Vaud. Il parut le 2 décembre 1997 à la suite d'une chronique de 10 pleines dernières pages de *24 Heures* réservées aux canton et à ses 40 trésors.

Ainsi, après une dizaine de séances plénières en deux ans, une évaluation de la question de 182 pages, des échos médiatiques appréciables et un dynamisme évident, les états généraux ont pu se tenir à Chillan.

La manifestation de Chillan, un étendard, un emblème intermédiaire

Dans l'esprit de leurs instigateurs, les états généraux devaient marquer de manière symbolique et nouvelle l'aboutissement d'un premier essai d'évaluation de la situation patrimoniale dans le canton de Vaud. Il s'agissait de dépasser les simples déclarations, d'apporter déjà les résultats des réflexions des professionnels dans le canton de Vaud.

En choisissant de faire adopter la *Déclaration de Chillan*, les initiateurs ont souhaité disposer d'un élément de référence dans leurs intentions.

Une nouvelle Association en marche

Le 21 avril 1998, une nouvelle association fut officiellement fondée à Lausanne. Un comité de onze membres a été chargé de la piloter.

Des groupes de travail sont appelés à se constituer, ces prochaines semaines, autour des thèmes suivants retenus en trois groupes.

1. La connaissance

- recensement des inventaires
- critères d'évaluation des patrimoines

2. Les moyens

- cadres juridiques
- patrimoines et parrainages
- infrastructures communes

3. Les acteurs

- formation
- pédagogie des patrimoines
- promotion d'initiatives non étatiques et para-étatiques.

Un premier débat que l'Association a organisé lors de son assemblée constitutive d'avril 1998 a concerné le projet de nouvelle constitution vaudoise. Il débouchera sur un premier *Document* qui sera diffusé à tous les partenaires.

Le comité se réserve le droit d'intervenir dans l'urgence, en nommant un groupe de réflexion ad hoc pour fonder son action.

Le patrimoine se conjugue désormais au futur. Patrimoine de proximité locale, patrimoine de proximité cantonale, nationale ou universelle se combinent; ils ont tous leur raison d'être selon les groupes sociaux, les communautés qui les identifient ou qui s'en portent garants. Il faut veiller à partager les grandes lignes, sans chercher à masquer les réalités, parfois contradictoires, mais surtout aux exigences particulières. Il ne s'agit pas d'uniformiser les points de vue, de rechercher la pensée unique, mais bien plutôt d'inscrire les expériences et les savoirs dans une démarche fédérée et cohérente, de faire de l'Association vaudoise pour le patrimoine naturel et culturel une tribune pour tous les partenaires, un partenaire crédible pour les pouvoirs publics et un espace où le débat peut se nourrir et se transformer en lieu d'observation privilégié de ce qui se fait en matière patrimoniale.

La réflexion est désormais en marche, l'Association tirera sa force et son autorité du nombre de ses adhérents, de la qualité de ses travaux et de sa vigilance.

En conséquence, pourquoi ne viendriez-vous pas grossir nos rangs et nous faire part de vos convictions?

Une seule adresse pour vos contacts :

Association pour le patrimoine naturel et culturel du Canton de Vaud
Case postale 727
1000 Lausanne 9

Tél. (021) 624.43.55
Fax (021) 624.06.01

Le président : Gilbert Coutaz

